Les dossiers
D'ACCUEIL

Enseignants de mathématiques - sciences physiques

Les mathématiques-sciences et les élèves en situation de handicap

Version novembre 2016

académie Versailles MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	**Inspection :** http://www.mathsciences.ac-versailles.fr/	**Ludovic Hénon** **Dominique Nicolas** **Frédéric Teulat**
	Rectorat : 3 boulevard de Lesseps - 78 000 Versailles	

SOMMAIRE

1. Note d'introduction 3
2. Présentation Générale 4
3. Maths-sciences et handicap 5
3.1. L'élève 5
3.2. L'environnement, les partenaires 7
3.3. Personnels travaillant auprès d'élèves handicapés 8
3.4. Le lien entre les différents partenaires et le travail d'équipe : 12
3.5. Un outil utile : Le GEVAS-Sco 13
3.6. Quel plan pour qui ? 14
3.7. Les formations individuelles et établissements : 15
3.8. La relation pédagogique : un préambule à tout enseignement 16
3.9. Adaptations pédagogiques 19
3.10. Ressources pédagogiques en maths et en sciences physiques 22
4. Glossaire 51
5. Annexes 53

Membres du groupe de travail :

M. AMIRA M'HAMED

Mme COULON NELLY

Mme DE JAEGHERE EMELYNE

M. DEBUC-DECUREY THOMAS

M. FAURIEN NICOLAS

M. LEBRETON MICHEL

Mme MALLET MARIE-EDWIGE

M. MIOT ANTHONY

M. ROUAULT CHRISTOPHE

Mme WYDASZ MAGALI

1. Note d'introduction

Notre société n'est pas encore « très à l'aise » avec le handicap et l'école ne l'est pas vraiment non plus. L'accueil d'élèves à besoins spécifiques et l'ouverture d'un dispositif ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire) dans un établissement scolaire engendre de nombreuses questions et vient bousculer chacun dans ce qu'il a de plus intime. Il pose dans un premier temps la question de la différence, du rapport de chacun avec la singularité de l'autre. Dans un deuxième temps, il pose aussi la question du savoir-faire, et finalement fait apparaître des peurs individuelles (conscientes ou non) qu'il va falloir prendre en compte pour pouvoir avancer avec chacun.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a donné à tous les jeunes qui le souhaitent la possibilité d'être scolarisés en milieu ordinaire dans l'établissement le plus proche de leur domicile. L'accueil d'un élève en situation de handicap au sein d'une classe est donc désormais une situation courante.

Pour la première fois sont précisées les personnes visées par les dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire, ce sont celles qui ont à surmonter les conséquences d'un handicap tel qu'il est défini dans l'article 1 de la loi:

« Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ».

Dans l'esprit de la loi, il est préférable d'accueillir des jeunes en situation de handicap dans "un dispositif qui accompagne et libère plutôt que dans une structure qui protège et enferme" (Hervé Benoit INS-HEA). Les ULIS notamment, s'inscrivent dans cet esprit.

Dans le cadre de la classe, on pourra souvent constater qu'une adaptation construite peut être généralement réinvestie pour l'ensemble des élèves de la classe en devenant un nouvel outil de cours.

Toutefois, la remise en question de processus d'apprentissages qui ont pourtant fait leurs preuves pour soi-même est une démarche difficile. C'est pourquoi il est nécessaire de l'effectuer en collaboration, en s'appuyant sur l'équilibre apporté par la mise en commun des recherches individuelles, sur le cadre rassurant établi par les échanges de pratiques.

C'est donc l'objet de ce dossier d'accueil que d'apporter les premiers éléments indispensables pour mieux comprendre comment est mise en œuvre la loi de 2005 en entrant dans une vision élargie de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

2. Présentation Générale

La loi de 2005 modifie en profondeur l'architecture institutionnelle :

Création des Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui est compétente pour prendre des décisions d'orientations scolaires, professionnelles ou sociales. Création de Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) dans tous les départements.

La création d'un droit à la compensation qui est destinée à financer le coût des aides techniques, humaines, des aides spécifiques ou exceptionnelles.

Elle définit, en 101 articles, l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Son objectif est de donner une nouvelle dimension à l'obligation de la solidarité nationale. Fondée sur les principes généraux de non-discrimination, la loi s'organise autour de 3 principes clefs :

Garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie grâce à la compensation des conséquences et un revenu d'existence favorisant une vie autonome digne ;

Permettre une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée (école, emploi, bâti, transports, cultures, loisirs).

Placer la personne handicapée au centre des dispositifs qui la concernent en substituant une logique de service administrative. Le parcours de formation de l'adolescent devra faire l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) avec, dès que cela est possible, un projet de scolarité en milieu scolaire ordinaire.

Par ailleurs, la refondation de l'école en 2013 réaffirme la loi de 2005.

Source : http://www.education.gouv.fr/pid29462/la-refondation-de-l-ecole-de-la-republique.html

Depuis 2014, plusieurs textes sont venus préciser ou moderniser les procédures et les outils destinés à permettre une meilleure évaluation des élèves en situation de handicap. La circulaire n°2016-117 du 08 aout 2016 paru au BOEN du 25 aout 2016 reprend l'ensemble des documents à jour.

3. Maths-sciences et handicap

3.1. L'élève

3.1.1. Les différentes formes d'inclusion et d'accompagnement :

Il n'y a pas "une" mais une "multitude" de façons d'inclure un jeune en situation de handicap et pour que celle mise en place soit la plus adaptée possible aux besoins de l'élève il est nécessaire de prendre en compte plusieurs éléments :

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et le GEVA-Sco qui présente les troubles du jeune et leur impact sur ses apprentissages (Voir **annexes 4 et 5**)

L'environnement du jeune (familial, social, médical...),

Le niveau de classe dans lequel il est inscrit, inclusion globale, partielle,

Le projet de l'élève, ses compétences et la cohérence avec les attendus de la formation.

Notre rôle d'enseignant est d'observer, de définir au mieux les besoins spécifiques de l'élève puis de proposer une prise en charge adaptée à l'élève et cohérente avec son projet.

Exemple d'un élève avec une brève analyse de ses besoins :

Lucien est en 1ère année CAP Restaurant.

Porteur d'une trisomie 21, il est de petite taille et a aussi des problèmes de vue (il ne voit pas correctement de face). La restauration est un vrai projet professionnel qui s'inscrit dans un contexte familial (son papa possède son propre restaurant).

C'est un jeune homme plein de vie et de bonne volonté mais qui parfois se bloque sans raisons extérieures apparentes. Il a su par son sourire et son dynamisme très bien s'intégrer à l'ensemble du groupe classe. Il lit bien et met du sens sur ses lectures. Il s'exprime clairement et a un vocabulaire plus développé que les élèves de sa classe d'âge. En situation de stress, il perd toute communication (blocage mentale et physique). Il a de très grandes difficultés en mathématiques et en sciences. ; ne maîtrise pas les nombres croissants décroissants, lit difficilement un tableau. En raison de ses difficultés motrices et de ses problèmes de vue, Lucien n'écrit quasiment pas seul et est accompagné d'un AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap). En atelier, les tâches sont partiellement adaptées à ses difficultés motrices. En raison de sa fatigabilité, il ne fait pas le service du jeudi soir. Ses stages de

première année se sont fait en milieu collectif dans lequel les attendus sont moins exigeants qu'en service de restaurant. Ses stages se sont très bien passés.

Lucien est autonome et vient seul au lycée.

Il est passionné de théâtre et de musique.

Les partenaires de soins sont l'ergothérapeute et le SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile).

Concernant l'inclusion, Lucien n'assiste pas au cours d'anglais, de m'athématiques et de gestion. Il participe au cours d'EPS en fonction des activités.

- L'emploi du temps de Lucien :

<table>
<tr><th></th><th>LUNDI</th><th>MARDI</th><th>MERCREDI</th><th>JEUDI</th><th>VENDREDI</th></tr>
<tr><td>08H30
09H25</td><td rowspan="2">ULIS
ACCOMPAGNEMENT
GROUPE</td><td>PSE
(SALLE 207)</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>09H30
10H25</td><td>FR.HIST.GEO.
Groupe 1
(SALLE 18)</td><td rowspan="2">PRATIQUE
RESTAURANT
(BRASSERIE)</td><td rowspan="2">ULIS
DECOUVERTE
DU MILIEU
PROFESSIONNEL</td><td></td></tr>
<tr><td>10H35
11H30</td><td rowspan="2">EPS</td><td>ULIS
MATHS
CO-ANIMATION</td><td>ULIS
ACCOMPAGNEMENT
FRANÇAIS-HISTOIRE</td></tr>
<tr><td>11H35
12H30</td><td>ULIS
ACCOMPAGNEMENT</td><td rowspan="2">DEJEUNER</td><td rowspan="2">DEJEUNER</td><td>ULIS
ACCOMPAGNEMENT</td></tr>
<tr><td>12H35
13H30</td><td>DEJEUNER</td><td>DEJEUNER</td><td>DEJEUNER</td></tr>
<tr><td>13H35
14H30</td><td rowspan="2">SCIENCES
Groupe 1
(SALLE 209)</td><td>ULIS
ACCOMPAGNEMENT
MATHS</td><td rowspan="4">PRATIQUE
RESTAURANT
(BRASSERIE)</td><td>TECHNOLOGIE</td><td></td></tr>
<tr><td>14H35
15H30</td><td>ULIS
ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUEL</td><td rowspan="3">PRATIQUE
RESTAURANT</td><td></td></tr>
<tr><td>15H40
16H35</td><td>ULIS
MATHS
CO-ANIMATION</td><td>TECHNOLOGIE</td><td></td></tr>
<tr><td>16H45
17H40</td><td>FR.HIST.GEO.
Groupe 1
(SALLE 18)</td><td>RESTAURANT
15H30-18H00
(BRASSERIE)</td><td></td></tr>
</table>

3.1.2. Les aménagements proposés par le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Lorsqu'un élève est l'objet d'un PPS, il peut bénéficier d'aménagements matériels et/ou horaires. Ces aménagements sont proposés, en lien avec la situation de handicap vécue par l'élève et peut s'appliquer à une ou plusieurs matières. Ils doivent obligatoirement être mis en œuvre pour des raisons juridiques par l'équipe éducative, en particulier lors des examens et

d'évaluations certificatives. Par exemple, l'élève peut bénéficier d'un tiers temps pour l'ensemble ou une partie des épreuves.
Réglementation qui s'applique aux candidats en situation de handicap préparant des examens de l'enseignement scolaire : http://eduscol.education.fr/pid24305/examens-et-handicap.html

L'usage d'une règle pour réaliser une construction géométrique s'avère compliqué pour un élève atteint de dyspraxie. L'utilisation d'un logiciel de Géométrie dynamique permet de contourner cette difficulté.
L'utilisation de l'outil numérique apporte plusieurs types d'aide.
Une aide motrice grâce à l'adaptation de l'environnement (hauteur du poste de travail, clavier et souris adaptés, paramétrage de l'affichage, fond d'écran, choix des options d'accessibilité. L'ergothérapeute a un rôle important à mener concernant l'aménagement du poste de travail pour faciliter l'appropriation de l'outil par l'élève.
Une aide à la lecture (synthèse vocale : balabolka, Voxoofox, livres audio …), aide à la saisie de données (formulaires bloqués, pdfviewer, reconnaissance vocale via Dragon ,SpeakQ …) , aide à la compréhension (dictionnaire, cartes mentales …)
Les logiciels d'aide en mathématiques (Géogébra, tableur, Géotracé, Thot, maths en poche, sesamath, émulateur de calculatrice scientifique, scratch …)

3.2. L'environnement, les partenaires

3.2.1. La famille :

Il convient d'abord de faire connaissance avec les parents de l'élève. Ils connaissent bien le handicap de leur enfant à travers ses difficultés et ses potentialités.
Ils sont éventuellement en contact avec les acteurs de soins et de suivi. Un des objectifs est de construire une relation de collaboration qui permettra de mieux comprendre les difficultés d'apprentissage et de travailler sur une remédiation possible.
La qualité de la relation enseignant/famille est particulièrement importante ; rencontrer la famille permet de construire des liens et favorise une compréhension mutuelle en vue d'un meilleur accompagnement de l'élève. Les parents sont des partenaires incontournables.

3.2.2. La MDPH:

C'est auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) que la demande de reconnaissance du handicap est déposée. Elle met en place l'équipe pluridisciplinaire qui élabore le projet personnalisé de scolarisation (PPS) suite à la demande faite par la famille.

3.2.3. La CDAPH:

Au sein de la MDPH c'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui reconnait officiellement le handicap; elle évalue les besoins et valide le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ; elle propose l'établissement de référence de l'élève (milieu scolaire ordinaire, établissement spécialisé, structure médico éducative).

3.2.4. Les partenaires de soin :

Certains élèves relevant du handicap bénéficient d'une prise en charge par des partenaires extérieurs (kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychologue). Cette prise en charge peut se faire dans le temps ou hors temps scolaire. Lorsque la prise en charge se fait sur le temps scolaire l'emploi du temps de l'élève peut se trouver impacté.

3.2.5. Le SESSAD :

Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) accompagne l'élève et sa famille dans le but de favoriser l'inclusion scolaire et l'acquisition de l'autonomie. Il développe des actions de soins et de rééducations dans les lieux de vie de l'élève handicapé. Il peut s'agir d'actes médicaux spécialisés des rééducations dans divers domaines (kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, …) ou un soutien spécifique dispensé par un enseignant spécialisé. Le SESSAD peut intervenir dans l'établissement et hors établissement.

3.3. Personnels travaillant auprès d'élèves handicapés

3.3.1. L'enseignant référent

L'enseignant référent de scolarisation est un enseignant du premier ou du second degré (titulaire du CAPA-S.H. ou du 2C.A-S.H.), l'enseignant référent a pour mission d'assurer la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation établi par la C.D.A. (Commission des Droits et de l'Autonomie).

3.3.2. L'Equipe de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.)

L'Equipe de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.) est différente de l'équipe éducative, dans la mesure où sa mission est précisément définie autour du suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.). Son action est coordonnée par l'enseignant référent.

3.3.3. Enseignants et encadrants travaillant auprès d'enfants handicapés :

Tous les enseignants et les encadrants sont susceptibles d'accueillir dans leur classe et leur établissement un élève porteur de handicap.

Le professeur principal est convié aux ESS, à ce titre il est le relais entre l'équipe pédagogique et les acteurs de l'ESS. Il est chargé de transmettre à l'équipe pédagogique et d'accompagner la mise en œuvre des adaptations pédagogiques préconisées dans le cadre de l'ESS.

Le CPE est convié aux ESS ; il est chargé de transmettre aux équipes de la vie scolaire les informations nécessaires à l'accompagnement, hors temps de classe, de l'élève handicapé. Il est chargé du suivi des décisions et préconisations prises dans le cadre de l'ESS pour les temps de présence hors la classe.

Le professeur coordonnateur ULIS (voir en **annexe 1** le rapport activité d'un coordonnateur d'ULIS). Son rôle est de : Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS.

Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.

Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves.

Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique.

Planifier les rencontres avec les familles.

Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement.

Assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la MDPH.

En lycée professionnel, rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.

Le coordonnateur se charge de l'élaboration collective de l'attestation de compétences professionnelles pour chaque élève de l'ULIS.

L'attestation de compétences professionnelles : (voir en **annexe 2**)

L'attestation de compétences professionnelles est délivrée aux élèves préparant un CAP et ayant un PPS (projet personnalisé de scolarisation).

La circulaire du 18 juin 2010 indique que certains élèves scolarisés en ULIS ont la possibilité, moyennant des aménagements des conditions d'examen, de valider des unités du CAP. D'autres, en raison de leurs difficultés ne peuvent y prétendre mais ont la possibilité de valider une attestation de compétences.

Ainsi tous les élèves de l'ULIS se voient-ils remettre une attestation de compétences à l'issue de leurs deux années d'accompagnement en ULIS, mais le contenu de cette attestation diffère pour chacun d'eux puisqu'il ne mentionne que les compétences acquises par chaque élève.

Les compétences listées sont extraites du référentiel de certification (RC) du diplôme préparé, elles sont identifiées en collégialité par les professeurs à partir des activités attendues dans le référentiel d'activités professionnelles (RAP) et des compétences attendues dans les domaines

généraux. Son objet est de donner aux élèves qui n'obtiendraient pas le CAP une trace probante et lisible par le futur employeur de leurs savoir-faire acquis à l'issue de leur formation.
Les attestations de compétences sont éditées au sein de l'établissement qui les émet et sont remises par le Recteur de l'académie.
La personnalisation des parcours des élèves en situation de handicap scolarisés ou non en ULIS, devra prendre appui sur cet outil de suivi et d'aide à la validation des paliers du socle commun, disponible sur le site académique : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_87979
Le référentiel des activités professionnelles (RAP)
Ce référentiel permet de définir leur champ professionnel, le type d'activité et d'entreprise que l'élève pourra prétendre. Il explique aussi, selon la fonction choisie, les différentes tâches que l'élève est sensé aborder, ainsi que les conditions d'exercices et les résultats attendus au présentiel. Il existe un RAP pour chaque filière professionnelle.
Référentiel de certification du domaine professionnel (RC)
Grâce à ce référentiel l'élève pourra valider sa partie pratique professionnelle lors des différents stages en entreprises. Le tuteur devra, en compagnie du professeur référent, évaluer un ensemble de compétences liées au champ professionnel afin de certifier l'élève dans sa pratique. Pour l'élèves inclut dans le dispositif, ces champs professionnels sont aménagés afin qu'il puisse valider au mieux une partie des compétences pour la certification.
Exemple de RAP et de RC : http://ww2.ac-poitiers.fr/ecogest/IMG/pdf/CAP_EVS_RAP.pdf

3.3.4. L'auxiliaire de vie scolaire (AVS) et l'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)

Ils accomplissent les mêmes tâches mais leurs statuts et leur recrutement sont différents.
L'AVS est embauché par l'Education Nationale sur un CUI pour 2 ans accordé par Pôle Emploi après lesquelles il peut postuler pour un poste d'AESH.
Le candidat à un contrat d'AESH avec l'Education Nationale doit être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine d'aide à la personne (ou avoir été AVS pendant 2 ans).
L'AVS ou l'AESH est une aide humaine qui répond à des besoins particuliers et contribue pour partie à la compensation des désavantages liés à des déficiences motrices, sensorielles, intellectuelles, psychiques ou a une maladie invalidante. L'AVS/AESH contribue à la réalisation du Projet Personnalisé de Scolarisation d'un élève handicapé en milieu ordinaire. Il participe au développement de l'autonomie, de la communication et de l'expression, des apprentissages de l'élève handicapé. Il travaille sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Il contribue à l'apprentissage de la vie sociale et à ce titre aide l'élève handicapé à comprendre et respecter les règles de vie scolaire. Il est donc amené à échanger régulièrement avec les services de la vie scolaire. Il fait partie intégrante de l'équipe éducative et à ce titre peut être invité aux réunions. L'AVS/AESH est informé du contenu du PPS d'un élève handicapé en milieu

ordinaire. Il contribue à l'évaluation et à l'adaptation du PPS en particulier dans le cadre des *Equipes de Suivi de Scolarisation* (ESS). Sa place ainsi que la quotité horaire auprès de l'élève handicapé scolarisé en milieu ordinaire hors dispositif Ulis relèvent d'une décision de la MDPH qui est notifiée dans le PPS. Pour les élèves scolarisés en milieu ordinaire bénéficiant d'un dispositif Ulis, c'est le professeur coordonnateur qui est chargé, sous l'autorité du chef d'établissement, d'élaborer l'emploi du temps de l'AVS/AESH en fonction des besoins des élèves et en concertation avec l'équipe pédagogique.

3.3.5. Le médecin scolaire

Les médecins scolaires sont chargés des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés de leur secteur d'intervention. IIs réalisent le bilan de santé obligatoire lors de l'entrée à l'école élémentaire, le bilan exigé lors du passage dans le cycle secondaire et le bilan d'orientation scolaire ou professionnelle. Ils contribuent à la formation initiale et à la formation continue des personnels enseignants, des personnels non enseignants et des personnels paramédicaux ainsi qu'aux actions d'éducation en matière de santé auprès des élèves et des parents menées en collaboration avec la communauté éducative. Ils participent à la surveillance de l'environnement scolaire, notamment en matière d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité. Ils assurent les tâches médico-psycho-pédagogiques concourant à l'adaptation et à l'orientation des élèves notamment par leur participation aux diverses commissions de l'éducation spécialisée.

3.3.6. Les infirmiers scolaires

Les infirmiers scolaires participent à la mise en œuvre de la politique de santé publique, et notamment aux actions destinées à prévenir toute altération de la santé. Ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu. Les infirmiers scolaires affectés dans les établissements d'enseignement participent aux actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des élèves et des étudiants. Ils assurent un accompagnement et un suivi personnalisé des élèves tout au long de leur scolarité.

3.3.7. L'assistant social

Il apporte regard, expertise et conseil quand des difficultés sociales s'ajoutent aux difficultés liées au handicap.

3.3.8. Les personnels administratifs, et personnels TOS (techniques, ouvriers et de service)

Sous la responsabilité du chef d'établissement ils contribuent à l'accueil des élèves en situation de handicap et à l'adaptation de l'environnement scolaire (accessibilité, sécurité...).

3.3.9. Les professeurs ressource handicap (PRH)

Ils interviennent dans les établissements du second degré auprès des équipes scolarisant des élèves porteurs de handicap. Leur mission est d'apporter conseils, aides méthodologique et aménagements d'évaluations. Ils aident à sensibiliser les enseignants aux situations de handicap et leur permettre de travailler sur des outils d'adaptation.

(Voir la plaquette PRH en **annexe 3**)

3.3.10. L'INS HEA

L'Institut National d'enseignement Supérieur et de recherche Handicap et besoins Educatifs particuliers agit pour l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle. Il propose des formations adaptées à tous les acteurs de l'inclusion, il développe un pôle de ressources de référence et il est aussi le lieu de recherches de pointes interdisciplinaires dans le domaine de la scolarisation, l'éducation et la formation des publics à besoins éducatifs particuliers. L'INS HEA via son pôle ressources contribue à l'information, l'édition et à la diffusion des ressources techniques, scientifiques et pédagogiques destinés aux professionnels de l'accompagnement et de l'accessibilité éducative, sociale et professionnelle. Il gère notamment l'Observatoire des ressources numériques adaptées (ORNA) qui a pour mission de recenser, analyser et évaluer les ressources numériques utilisables par les professeurs confrontés à la scolarisation d'élèves en situation de handicap.

Lien : http://inshea.fr/fr/content/orna-observatoire-des-ressources-numeriques-adaptees

3.3.11. Les services ASH1

Les services de « L'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés » du premier degré concernent l'ensemble des dispositifs permettant la scolarisation et l'aide à la scolarisation des élèves qui rencontrent de graves et durables difficultés d'apprentissage au cours de leur scolarité ou qui sont en situation de handicap. Ces dispositifs institutionnels liés soit à l'adaptation (RASED, SEGPA, EREA) soit au handicap (ULIS, unité d'enseignement d'établissements médico-sociaux ou sanitaires) impliquent des enseignants spécialisés. Ces enseignants ont suivi une formation spécifique qu'ils ont validée par une certification (CAPA-SH pour le premier degré et 2 CA-SH pour le second degré).

3.4. Le lien entre les différents partenaires et le travail d'équipe :

L'inclusion d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire déstabilise chacun :

D'abord les élèves en situations de handicap qui arrivent dans un nouveau lieu avec un double défi : celui de réussir (comme tout un chacun), d'acquérir de l'autonomie (ce qui pour nombre d'entre eux n'est pas une mince affaire) mais aussi et surtout (peut-être) celui d'être accepté tel qu'il est, de pouvoir partager avec ses pairs.

Ensuite les « autres » élèves, ceux du groupe classe et de l'établissement qui n'ont bien souvent qu'un rapport "lointain" au handicap. Aussi se retrouver dans une classe avec des pairs en situation de handicap n'est pas toujours chose aisée Surtout pour des adolescents pour lesquels "l'autre" est un miroir, il devient difficile de s'identifier.
Les enseignants ainsi que tous les adultes de la communauté éducative qui malgré toute leur bonne volonté se demandent comment ils vont bien pouvoir faire, quelle attitude ils doivent adopter… mais aussi comment ils vont pouvoir conduire chacun de leurs élèves à la réussite... Certains d'entre eux se sentent aussi incompétents dans la prise en charge d'un public porteur de handicap.
Les familles, qu'elles soient en charge d'un enfant porteur de handicap ou non d'ailleurs, qui ont à cœur que le jeune se sente bien ,qu'il puisse réussir, qu'il puisse construire son projet professionnel et qu'il apprenne à faire confiance aux personnels de l'éducation nationale.

C'est donc une évidence : la situation est complexe, liées à de nombreuses problématiques à la fois matérielles et humaines et les multiples questions posées nécessitent une prise en compte individuelle et collective ; d'où la nécessité du travail en équipe.
Réunions d'équipes en début d'année (équipes pédagogiques, médecin scolaire, CPE, COP, agent technique si nécessaire) pour présenter les différentes problématiques des élèves, répondre aux questions, inquiétudes des collègues mais aussi pour permettre de mettre en place des aménagements pédagogiques (copies, agrandissement, découpage de la tâche,…) matériels (table, poste de travail, ordinateur...)
des échanges réguliers avec les familles, les partenaires de soin pour affiner/réajuster au fur et à mesure la prise en charge de l'élève;
une réflexion commune face aux différentes problématiques rencontrées (tel élève réagit violemment quand on le touche = problème en atelier, tel élève qui progressait semble refermer sur lui-même...)
Accompagnement en classe, progressions communes, transversales
la participation à des analyses de pratiques en équipe... Pour que les membres de l'équipe puissent exprimer leurs ressentis, leurs difficultés et leur réussite.

3.5. Un outil utile : Le GEVAS-Sco

GEVA-Sco : guide d'évaluation et d'aide à la décision pour les MDPH dans le cadre de l'examen d'une demande relative à un parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social.

Le GEVA-Sco est un outil de recueil de données. Il permet de faire partager les éléments d'observation de l'élève en situation scolaire à tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'aux partenaires externes (familles, psychologues, SESSAD, éducateurs spé...).
Il est renseigné par l'enseignant référent, l'équipe pédagogique, ainsi que les partenaires de soin et la famille.
Le document est composé de quatre parties :

- Le bloc d'identification qui permet de recueillir l'ensemble des informations sur les modalités de scolarisation actuelle de l'élève (notamment en termes de localisation et de durée), ainsi que les modalités envisagées pour l'année à venir. Cette rubrique permet également de présenter de façon synthétique les éventuelles conditions particulières de scolarisation.
- L'évaluation de l'autonomie de l'élève : rubrique qui reprend les principales tâches et activités identifiées (volet 6) qui sont susceptibles d'avoir un retentissement sur les besoins du jeune handicapé en milieu scolaire.
- Les particularités du support « Renouvellement » : Au-delà de l'appréciation individuelle de l'autonomie de l'élève, le support renouvellement offre la possibilité de lister les activités déjà effectuées par l'aide humaine. Cette rubrique permet en outre de présenter les effets déjà observés par la mise en œuvre de l'aide humaine sur la durée de scolarisation, l'autonomie de l'élève, les différents axes travaillés avec l'élève et son environnement. Cette rubrique permet également de présenter l'évolution du rôle attendu de l'aide humaine.
- Les remarques des différents acteurs : cette dernière rubrique permet de recueillir les attentes et les commentaires des différents acteurs concernés qui n'auraient pu figurer dans les rubriques précédentes. Elle a également pour spécificité de permettre à l'élève, à son responsable légal et le cas échéant à l'aide humaine de réagir, de commenter ou de compléter les évaluations faites.

Exemple de GEVASCO : présenté en **annexe 4**

3.6. Quel plan pour qui ?

Pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'ils soient ou non en situations de handicap, plusieurs dispositifs peuvent être mis en place.

<u>Le PPS</u> : Le projet personnalisé de scolarisation concerne l'élève en situation de handicap.
La famille fait la demande auprès de la MDPH. Le PPS élaboré va accompagner l'élève tout au long de sa scolarité. Il précisera les adaptations mises en place, l'aide humaine nécessaire, l'attribution de matériels pédagogiques adaptés et l'orientation de l'élève.
Exemple de PPS : présenté en **annexe 5**

Le PAI : Le projet d'accueil individualisé concerne l'élève ayant une pathologie chronique (asthme, …), une intolérance alimentaire, une allergie.
Le PAI, élaboré par le médecin scolaire, précise les aménagements de la scolarité, le traitement médical si besoin et le protocole d'urgence à suivre en cas de besoin.
Exemple de PAI : présenté en **annexe 6**

Le PAP : Le plan d'accompagnement personnalisé concerne un élève ayant des troubles des apprentissages
Sur proposition du conseil de classe et suite à la demande de la famille, le PAP propose des aménagements et adaptations pédagogiques validées par un médecin scolaire.

Le PPRE : Le programme personnalisé de réussite éducative concerne une élève ayant une maitrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.
A la demande du chef d'établissement, le PPRE propose des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées.

Pour plus d'informations : http://eduscol.education.fr/cid84599/l-ecole-inclusive.html

3.7. Les formations individuelles et établissements :

Les formations d'établissements : Le chef d'établissement peut faire la demande auprès de la DAFPA d'un stage à initiative locale destiné à l'équipe pédagogique sur la thématique des élèves à besoins particuliers (troubles cognitifs, dyslexie, dyspraxie, travailler en équipe autour d'un dispositif ULIS, …)
Les formations individuelles du PAF : chaque année le PAF propose des formations individuelles sur la thématique des élèves à besoins particuliers (comprendre et agir de manière adaptée, formation du professeur principal, dyslexie - dyspraxie, …)

Le 2 CA-SH : Les enseignants du second degré peuvent se former pour enseigner à des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et passer l'examen de certification du 2 CA-SH. Il existe 4 options différentes : l'option A pour les élèves sourds ou malentendants, l'option B pour les élèves aveugles ou malvoyants, l'option C pour les élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant et l'option D pour les élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Les modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'ASH (MIN) : Des formations inter académiques sont organisées dans le cadre de la formation continue des enseignants. Ces modules sont regroupés par thématique : scolarisation des élèves handicapés dans le 2nd degré, notamment en lycée professionnel ; scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles importants du comportement ; scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement ; scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles sévères des apprentissages ; outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ; formation des enseignants référents ; formation des formateurs AVS ; apport de la recherche sur les apprentissages.

3.8. La relation pédagogique : un préambule à tout enseignement

Selon la théorie du professeur Feuerstein, "c'est la rareté ou le manque de médiation humaine qui sont à l'origine d'un développement intellectuel insuffisant. C'est une approche totalement nouvelle. « L'attitude traditionnelle est de dire : un enfant trisomique est retardé parce qu'il a trois chromosomes au lieu de deux, explique Rafi Feuerstein, fils de ReuvenFeuerstein et vice directeur de l'institut. Nous nous disons : sa trisomie crée une situation qui bloque le passage de la médiation - d'où son retard.
Notre rôle d'enseignant est de trouver les interstices dans la muraille et d'y faire pénétrer la médiation, qui entraînera le changement. »
Les éléments qui favorisent le lien pédagogique avec les élèves en situation d'handicap et les autres (propos recueillis auprès d'enseignants de plusieurs disciplines) :
L'importance de la première rencontre :
Quand j'enseigne la vente, je dis souvent à mes élèves « nous n'avons pas 2 fois la possibilité de faire bonne impression ! »
Ce constat conduit à se poser les questions suivantes : comment j'aborde mes élèves la PREMIÈRE fois ? Quel regard je porte sur eux ? Dans quel état d'esprit suis-je ? (Confiant, inquiet, sceptique… ?), Qu'est-ce que j'ai envie de leur dire ? De leur transmettre ? Comment je les appelle ?.... chacun doit trouver le chemin qui lui ressemble le plus pour faire le lien avec ses élèves.

Tisser du lien quotidiennement : ainsi chaque jour, lorsque mes élèves entrent en cours, je suis à l'entrée pour les accueillir physiquement, individuellement. Ensuite, je profite de l'appel pour prendre contact avec chacun d'entre eux : regard, sourire, c'est a façon à moi de leur dire « bienvenue, je sais que tu es là » mais aussi de tenter de sentir dans quel état d'esprit ils

trouvent à cet instant précis. Ce temps, aussi bref soit-il, permet de prendre la température, de voir qui est bien, pas bien et d'agir en fonction.

Tisser du lien en prenant du temps : en début d'année, je prends aussi du temps pour créer du lien, pour créer un groupe classe car nos « ados » en difficulté ont besoin d'appartenance – tout comme nous ! Je mets en place des activités diverses et variées pour provoquer, faciliter l'échange : photo-langage, portrait chinois, recettes, journée d'intégration, rallye découverte… je ne fais pas de cours classique…

Tisser du lien par l'organisation de la salle de classe, la mise en œuvre du cours : j'organise mon espace autant que possible en tenant compte des impératifs matériels, et je module l'espace en fonction de ce que je vais faire avec eux : le « U » pour échanger/partager, les « pavés » pour les travaux de groupes, les « bandes » pour travailler par activité… au tableau, le déroulé du cours est toujours présent dans un coin pour permettre aux élèves « rêveurs », « décrocheurs », en retard de pouvoir s'y retrouver à n'importe quel moment…

Tisser du lien par la posture : de par notre communication non-verbale (mimiques, gestes, attitudes, postures…), nous envoyons beaucoup de signaux positifs/négatifs à nos élèves. Aussi, je suis attentive à ma tenue (comportementale mais aussi vestimentaire), je suis toujours attentive à : comment je bouge en classe ? à comment j'occupe l'espace ? à l'atmosphère qui règne ? Comment se tiennent les élèves (assis, vautrés, attentifs, ailleurs...) ? Pour essayer de repérer l'état d'esprit dans lequel ils sont…

Tisser du lien aussi par le travail d'équipe : les « regards croisés » entre les enseignants, les différents personnels de l'établissement (infirmière, CPE, assistante sociale …), les familles, les personnes en charge de l'élève ; sont essentiels pour prendre le jeune en charge dans sa globalité.

Tisser du lien par l'observation : Nous avons à nous poser ces questions : pourquoi cet élève est-il en difficulté ? (Est-ce en lien avec le social ? handicap ? familial ? ses pairs ? …) Depuis quand ? Dans quelles matières ? Pourquoi ? Que nous dit-il de lui ? De ce qu'il vit au sein de l'école ? A l'extérieur ?...

Tisser du lien par la bienveillance : pour entrer dans les apprentissages, il faut être bien avec soi-même, il faut accepter à un moment de ne pas savoir, il faut accepter d'être déstabilisé. Alors comment entrer dans les apprentissages quand on a la tête remplie de préoccupations

annexes ? D'où la nécessité, de rassurer, valoriser, de leur faire prendre conscience de leurs compétences en partant d'eux de leurs connaissances, de leur environnement pour les mettre le moins possible en situations d'insécurité mais aussi pour leur montrer qu'ils savent des choses. Etre aussi nous-mêmes convaincus qu'ils sont capables de… ! S'interroger aussi sur les modes d'évaluations que nous mettons en place, sur nos attentes, sur la clarté de nos consignes ... comment je leur donne envie ? comment je les motive ? qu'est-ce qui me motive moi ?

Tisser du lien en permettant à chacun de trouver sa place au sein du groupe : nous l'avons vu au début, nos élèves arrivent en lycée pro bien souvent en rupture plus ou moins importante avec l'école. Aussi nous avons à leur redonner goût, à leur montrer qu'ils ont chacun leur chance de réussir, que chacun à une place à trouver, à construire. Et pour cela, la mise en place de projets communs (éducatifs, culturels, associatifs…) peut être un outil facilitateur : cela peut leur permettre en effet de devenir acteur de leur apprentissage. De prendre une place individuelle, essentielle au sein d'une équipe, de leur montrer l'interdépendance de chaque action, de s'investir dans une action qui va les mettre en valeur, qui va les faire avancer.

Quelques photos d'une salle de classe complètement dédiée à l'enseignement des mathématiques. L'usage d'une salle complètement dédiée à l'enseignement des maths peut permettre aux élèves une valorisation simple de leur travail, une meilleure remobilisation des connaissances et donner une continuité au travail

Le mur est dédié à l'affichage de productions d'élèves (des cartes mentales, ici)

Un espace est dédié à l'exposition d'objets construits par les élèves (géométrie dans l'espace, ici)

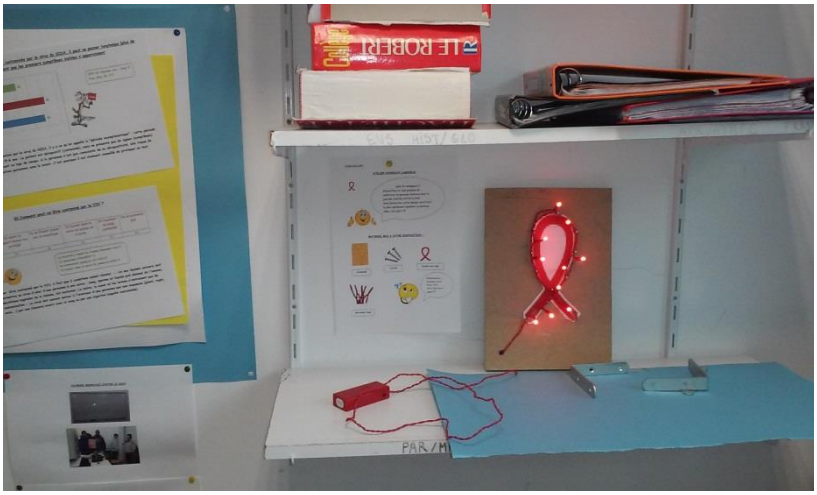

D'autres productions d'élèves (réalisées en atelier)

3.9. Adaptations pédagogiques

Les adaptations pédagogiques résultent d'une situation d'apprentissage pour un élève en situation de handicap. Pensées pour des élèves à besoins éducatifs particuliers, elles bénéficieront et pourront être utilisées avec des élèves ordinaires, notamment dans le cas d'inclusion.

Les adaptations pédagogiques peuvent se faire avec le matériel, par les apprentissages et le mode de communication utilisé avec les élèves en situation de handicap.

3.9.1. le matériel

"Le matériel pédagogique adapté doit apporter une aide pédagogique adaptée aux obstacles rencontrés par l'élève en situation de handicap dans les situations d'apprentissages." *Memento de l'Académie, p11*

L'ordinateur (portable) et la tablette numérique équipés de logiciels spécifiques sont des aides et des outils performants. Ils nécessitent cependant une bonne prise en main de l'élève.

La présentation des documents écrits en mathématiques et en sciences physiques doit particulièrement être adaptée selon le handicap de l'élève. La liste qui suit ne se veut pas exhaustive. L'enseignant veillera à:

- écrire lisiblement (type arial 14 interligne 1,5)
- utiliser l'écriture syllabique de couleur et alterner les couleurs par ligne (logiciels Coupe-Mots, Cartable Fantastique) en présence de troubles de dyslexie
  Les caractères en "gras" ne sont pas toujours facilement repérés.
- écrire sur une seule colonne et non sur plusieurs (exemples: exercices d'équations à résoudre, protocole de sciences à suivre)
- agrandir le support (format A3 au lieu de A4), augmenter le contraste en présence de troubles visuels
- aérer les documents (exemple: une seule activité par page). La concentration est alors facilitée.
- éviter les illustrations inutiles qui surchargent ou induisent en erreur
- utiliser des pictogrammes ou des dessins explicites dans le cas de troubles auditifs
- simplifier ou scinder les grilles d'évaluation par compétences en mathématiques et en sciences physiques.

L'utilisation d'un manuel dit "consommable" sur lequel l'élève peut écrire peut constituer une aide pour l'élève en situation de handicap. Ce type de manuel existe en mathématiques et en sciences physiques. Les documents y sont aérés, en couleur, avec des photos, des logos ou des personnages permettant d'identifier certaines tâches répétitives. Les activités, l'essentiel du cours ou les exercices sont présentés par page. Le professeur peut associer le manuel vidéo projetable (s'il existe).

La salle de classe doit être suffisamment spacieuse pour l'utilisation des différents matériels (ordinateurs, paillasses ou tables ordinaires) et pour accueillir les différents types d'élèves. Lors de troubles envahissants du développement, l'élève peut avoir besoin de s'allonger, de marcher, de s'isoler.

Liens :

Ressources pour scolariser les élèves handicapés : Eduscol

Service Aide handicap Ecole : Handiscol

3.9.2. Les apprentissages

La diversification des pratiques pédagogiques doit s'intensifier en présence d'élèves en situation de handicap. Elle peut se faire par la diversité des supports et des activités.

L'alternance du travail collectif et du travail individuel peut se faire en fonction du type d'activité. Par exemple, une recherche documentaire sur internet pourra se faire en autonomie alors qu'une résolution de problème ouvert se fera en groupe. La démarche d'investigation est propice à un travail en groupe (de taille variable).

Le rythme des séances d'apprentissage doit tenir compte des temps de majoration (tiers temps au maximum) lors des séances d'évaluation mais également lors des séances d'apprentissages. Il est également nécessaire de prévoir des temps de pause car une grande fatigabilité caractérise les élèves en situation de handicap. Par exemple, un élève sourd qui suit le cours en présence d'un interprète LSF ou en lecture labiale doit fournir de nombreux efforts pour suivre.

L'adaptation pédagogique permet également d'expliciter et d'accepter les différentes situations de handicap (maladresse du dyspraxique, élocution du sourd oralisant).

3.9.3. Le mode de communication

Il apparaît comme une évidence qu'avoir des élèves sourds pratiquant la Langue des Signes Française (LSF) engendrera des adaptations pédagogiques afin d'établir une communication entre les différents acteurs dans la classe. En accueillant des élèves en situation de handicap, l'enseignant devra apprendre à intervenir en cours avec une tierce personne comme l'interprète en LSF mais aussi un interface (éducateur spécialisé, professeur des écoles spécialisé), une secrétaire (prise de notes), un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH), un autre enseignant en co-animation. La présence de deux adultes modifie la communication entre les élèves. Le modèle du triangle didactique n'est plus valable dans ce cas.

Etablir une relation de confiance avec l'élève (trouble autistique en particulier) et instaurer un climat de bienveillance faciliteront l'entrée dans les apprentissages. Aussi la communication doit se faire dans le calme, la bonne humeur. L'enseignant parlera plus lentement (mais pas trop) et en articulant (lecture labiale pour sourd). En présence d'interprète, un léger décalage entre les propos se produit. L'élève sourd doit avoir le temps de comprendre et d'intervenir.

La communication non verbale a aussi un rôle très important avec par exemple, l'importance du regard (trouble autistique), des gestes (sourd) voire de l'engagement corporel de chacun. La posture physique de l'enseignant a son importance face à un élève. S'il s'assoit à côté de ce dernier, la relation qui va suivre sera forcément différente que si l'enseignant reste debout et regarde de sa hauteur l'élève assis. Se mettre à la même hauteur que l'élève peut faciliter la communication.

La reformulation des consignes par exemple permettra d'adapter le vocabulaire (de manière plus simple ou plus soutenue) en utilisant des images, des schémas, des gestes.

3.10. Ressources pédagogiques en maths et en sciences physiques

3.10.1. La lecture de tableaux numériques

Une séquence en mathématiques portant sur la lecture de tableaux numériques et le choix d'une opération pour calculer une distance

1) Document de base de travail (non adapté)

Activité : Les tableaux

Objectif : - Lire un tableau numérique

Enzo et Alex sont des amis d'enfance. Enzo habite à Lille et Alex à Bordeaux. A l'occasion des vacances, ils aimeraient se retrouver.
Les parents d'Enzo sont prêts à faire un maximum de 700km pour l'amener à rejoindre Alex. Il en est de même pour les parents d'Alex.

Problématique : Enzo et Alex pourront-ils se rejoindre pour les vacances ?

Document 1 : Distance en km entre Lille et d'autres villes françaises.

	Bordeaux	Dijon	Grenoble	Lyon	Paris
Distance (km)	792	466	771	667	215

Ap. Donner la distance qui sépare les deux amis.

Ap. Dire si Enzo peut rejoindre Alex chez lui.

An. Donner les villes où Enzo pourrait rejoindre Alex.

Document 2 : Distance en km entre deux villes.

	Bordeaux	Dijon	Grenoble	Lille	Lyon	Paris
Bordeaux		619	675	792	842	546
Dijon	619		278	466	197	300
Grenoble	675	278		771	109	586
Lille	792	466	771		667	215
Lyon	842	197	109	667		462
Paris	546	300	586	215	462	

Ap. Va. Retrouver, à l'aide du document 2, la réponse trouvée à la question 1)

Les amis aimeraient se rejoindre à Lyon.

Ap. Va. Dire si cette option est envisageable.

Ré.Proposer une autre solution pour les deux amis.

Va.Répondre à la problématique en critiquant votre réponse à la question 3)

2) Document adapté à l'aide du modèle "adaptateur 2010 du cartable fantastique"
http://www.cartablefantastique.fr/Outils/GreenMod%e8lesWord#Installation

Objectifs : - Lire un tableau numérique, repérer des positions sur un axe, calculer des distances.

Enzo et Alex sont deux amis d'enfance. Enzo habite à Lille et Alex à Bordeaux.

A l'occasion des vacances, ils aimeraient se retrouver.

Les parents d'Enzo et d'Alex se mettent d'accord pour faire chacun environ la moitié du chemin, ou au maximum 500km, pour amener Alex et Enzo à se rejoindre.

Problématique : Enzo et Alex pourront-ils se rejoindre pour les vacances ?

Document 1 : Distances en km entre Lille et les autres villes du trajet Bordeaux-Lille

	Bordeaux	Angoulême	Poitiers	Tours	Orléans	Paris	Longueau
Distance entre Lille et :	806	667	554	455	348	225	133

S'Informer, Analyser, Réaliser

Commentaires :

La carte permet de matérialiser le trajet et l'ordre des villes traversées. Elle donne un accès visuel à la représentation mentale du problème.

L'axe gradué est créé très simplement avec l'outil "Mathématiques" de l'adaptateur du cartable fantastique.

Si le document est donné sous forme de fichier, les noms et les distances sont entrés directement en cliquant sur l'axe, ce qui permet des corrections aisées et propres et supprime les difficultés à respecter les positionnements pour les élèves écrivant gros et/ou de travers

<u>Au dessus</u> de l'axe gradué, placer les noms des villes traversées dans l'ordre du trajet au départ de Lille

<u>En dessous</u> de l'axe gradué, écrire sous chaque ville sa distance par rapport à Lille

La difficulté est de bien placer les villes dans l'ordre inverse de celui du tableau

2) S'Informer Quelle est la distance qui sépare les deux amis ?

3) S'Informer Est-ce qu'Enzo peut rejoindre directement Alex chez lui ?

4) Analyser Quelles sont les villes où Enzo pourrait rejoindre Alex ?

5) Réaliser Quelles sont les villes où Alex pourrait rejoindre Enzo ?

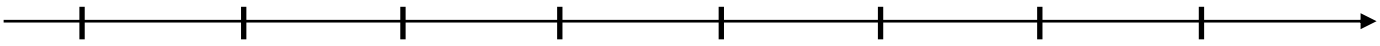

<u>Commentaires :</u>

Connecteurs créés à 'aide de l'outil "Eléments" de l'adaptateur du cartable fantastique

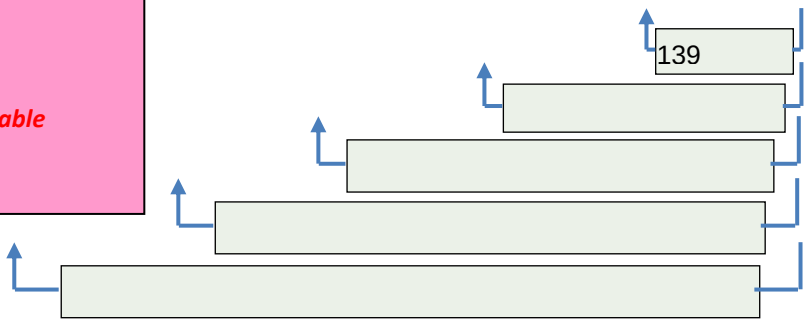

Pour calculer la distance entre Bordeaux et Angoulême j'effectue : *(entourer la bonne réponse)*
:

une addition une soustraction une multiplication

LilleLille .. . . Tours .. .Angoulême .Bordeaux

0 km.0 km 133 .225 .348 455455 .554. .667 .806

Par exemple : ☐ - ☐ = ☐

Document 2 : Distances en km entre les villes du trajet Bordeaux-Lille

	Bordeaux	Angoulême	Poitiers	Tours	Orléans	Paris	Longueau
Bordeaux							
Angoulême	139						
Poitiers	252	113					
Tours	351	212	99				
Orléans	458	319	206	107			
Paris	581	442	329	230	123		
Longueau	673	534	421	322	215	92	
Lille	806	667	554	455	348	225	133

6) valider Les informations de ce tableau confirment-elles vos réponses à la question précédente ?

7) valider Répondre à la problématique

3.10.2. Résoudre un problème lié à une situation de la vie quotidienne.

FICHE DE DEROULEMENT DE SEANCE
« London, nous voilà !... »
A la découverte de Londres !

Section : 1ère année Cap Cuisine/Restaurant Matière : Mathématiques
Classe ULIS

Objectifs :

Résoudre un problème lié à une situation de la vie quotidienne
Réinvestissement des connaissances vues auparavant, par le biais d'une situation avec tâches complexes.

Pré-requis :

Calcul numérique
Repérage
Proportionnalité

Connaissances disciplinaire :

Lire et interpréter des situations tirées de l'expérience des élèves ou de la vie courante.
Savoir organiser des informations, justifier et apprécier la vraisemblance d'un résultat. : savoir organiser les données d'un problème numérique en vue de sa résolution
Résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité : résoudre des problèmes relevant de la proportionnalité et notamment des problèmes relatifs aux pourcentages, aux conversions en utilisant des procédures variées (dont la « règle de trois »).

Capacités visées :

Rechercher et extraire une information d'un énoncé
Reconnaitre une situation de pourcentage, calcul par la méthode directe ou indirecte
Relier pourcentages et fractions
Appliquer un pourcentage.
Calculer un pourcentage.
Etablir une conversion de monnaie

Attitudes :

Sens de l'observation
Goût de rechercher et de raisonner
Rigueur et esprit critique
Recherche collective et esprit de groupe

Connaissances interdisciplinaires :

Lien avec le travail réalisé en cours de langue (Anglais) : culture linguistique
Lien avec le cours de gestion : Réaliser un budget, les composantes d'un budget, savoir gérer son budget.

Après la séance
Travail sur le projet Londres : repérage spatio-temporel (horaires Eurostar, Bus, Métro, attractions,…). Gestion d'un emploi du temps.

« London, nous voilà !... » A la découverte de Londres !					
Horaire	***Objectifs intermédiaires***	***Tâches à effectuer***		***Doc/outils***	***Compétences***
		Activité du professeur	***Activité des élèves***		
13h25 - 13h30	①**Accueil des élèves** Retour sur la séance de lundi : rechercher ce que les élèves ont retenu afin de remobiliser leurs connaissances. **Explication du déroulé de la séance**	Accueil des élèves Réaliser l'appel des élèves Retour sur la séance du lundi 2 Mars Proposition de travail suite à la séance du lundi Distribution des documents	Question : quel est l'intérêt du travail de ce lundi ? Rappel de ce qui a été réalisé le lundi	***feuilles A3 de couleur pour retour sur le travail du lundi** *** post-it** ***Ordre du jour détaillé : diapo consignes**	***Communiquer :*** Etre capable de s'exprimer à l'oral avec un vocabulaire adapté.
13h30 - 13h40	②**Présentation et reformulation de la problématique avec les élèves** **Phase de mise en route phase d'appropriation**	Faire réfléchir les élèves sur le problème posé. Demande de reformulation de la problématique Organisation de la salle de classe en petits groupes de 4 élèves.	Lecture du document principal Reformulation du problème par un ou deux élèves de la classe. Organisation de leur espace de travail.	***Prise de connaissance du document principal** ***Dossier au milieu de la salle avec fiches attractions**	***S'approprier :*** Comprendre l'énoncé du problème Reconnaître et relever les données utiles pour répondre au problème Comparer une situation à des modèles connus

13h40 - 14h10	③**Réflexion des élèves sur le problème** **Phase de recherche / Phase de manipulatoire**	Faire produire des réflexions par les élèves en combinant la réflexion individuelle et collective. Le groupe classe sera scindé pour réfléchir aux possibilités d'attractions. Des fiches JOCKERS à disposition afin de disposer des éléments de différenciation (aide spécifique, outils, données différentes…)	Les élèves ont découvert la situation proposée, ils doivent chercher à résoudre le problème. Recherche collective Mobilisation de la totalité des savoirs acquis Réussir à combiner ses connaissances pour résoudre le problème.	***Affiches (correspondant aux attractions envisageables)** ***Fiches Jokers à disposition des élèves**	Analyser/Raisonner : Proposer une méthode, en définir les étapes Identifier les paramètres pertinents Prendre une décision à partir des résultats obtenus Analyser avant de réaliser une expérience Réaliser : Choisir et mener à bien une méthode mathématique ou un protocole expérimental adapté au problème Organiser son poste de travail Faire varier des paramètres d'expérience Valider : Prendre une décision à partir des résultats obtenus Vérifier l'exactitude d'un résultat Critiquer la cohérence du résultat obtenu

14h10 - 14h20	④**Synthèse orale** **Phase de mise en commun** **Phase de synthèse**	Les travaux réalisés sont collectés pour être présentés, observés, confrontés et analysés Un rapporteur est nommé dans chaque groupe pour expliquer son travail et sa conclusion	Un rapporteur dans chaque groupe passe au tableau afin d'expliquer la démarche et les attractions envisageables dans le budget imparti.	*Organisation du tableau, style cartes mentales	***Communiquer:*** Présenter, expliquer, Décrire la démarche Faire preuve d'exigence et de rigueur dans la construction du raisonnement Répondre à la problématique Formuler une conclusion Présenter des résultats avec soin et lisibilité Rédiger/communiquer dans un langage correct la formulation d'un résultat Utiliser un vocabulaire adapté ou précis Arrondir en respectant les consignes données

VERSION CLASSIQUE

Sans adaptation

« London, nous voilà » !...

A la découverte de Londres !

Conditions de réalisation :

Matériel : cahier ou feuilles de brouillon

Durée : 50 min

- **Travail** : individuel ou en groupes

Le 2 avril 2015 votre voyage à Londres se déroulera !...

Pour cela il est nécessaire d'organiser votre journée. Londres est vaste et rempli de monuments, lieux, ou quartiers mythiques à visiter.

Lors d'une récente recherche, vous avez regroupé les excursions envisageables à Londres.

La réservation de votre voyage Aller/Retour en Eurostar a déjà été faite afin de pouvoir bénéficier de tarifs intéressants, ainsi qu'un forfait Métro/Bus à **10 £**.

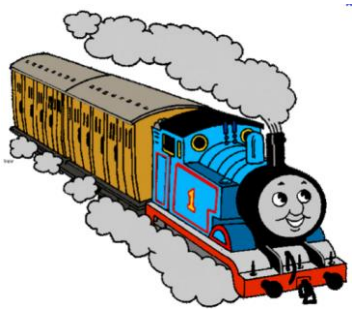

EUROLONDON

Paris à Londres	Londres à Paris
De Paris Gare Du Nord à Londres St Pancras Int'l	De Londres St Pancras Int'l à Paris Gare Du Nord
Eurostar	*Eurostar*
Départ à 07:10 le jeu, 02 avr	Départ à 20:01 le jeu, 02 avr
Arrivée à 08:32 le jeu, 02 avr	Arrivée à 23:28 le jeu, 02 avr

Total A/R Paris à Londres :

99,50 £

Lors de votre matinée, une visite de Londres en Bus impérial rouge est prévue afin de pouvoir apprécier les monuments incontournables de cette splendide ville.

A remarkable 3 hour London bus tour taking in all the best sightseeing locations including Buckingham Palace, Westminster Abbey and Trafalgar Square. Sightseeing in London does not get more convenient or affordable!

Price: £19.00

Un repas sera pris ensemble pour un montant maximum de **12 £.**

Il ne vous reste plus qu'à organiser votre après-midi, 3 groupes d'élèves s'affrontent pour choisir celle-ci.

On veut faire **The Shard et London Eye**

Nous, on veut faire **Chelsea Tour et London Eye**

Oh non, nous, on veut faire **London Eye et London Eye cruiser**

Le lycée a accordé un budget pour votre journée de 230€.

Quel groupe d'élèvespourra réaliser son choix d'activités ?

Afin de vous aider différents documents sont à votre disposition avec les tarifs des attractions ci-dessus.

Quels sont les critères demandés à respecter pour organiser le voyage?

_____

_____

_____

Appel n° 1 : appeler un professeur pour lui faire vérifier l'identification des critères

Maintenant, passons au défi !

Proposer une démarche pour répondre à la problématique donnée.

_ _ _ _

VERSION ULIS

Avec adaptation

« London, nous voilà » !...

A la découverte de Londres !

Conditions de réalisation :

Matériel : cahier ou feuilles de brouillon - **Travail** : individuel ou en groupes

Durée : 50 min

Le 2 Avril 2015 votre voyage à Londres se déroulera !...

Pour cela il est nécessaire d'organiser votre journée. Londres est vaste et rempli de monuments, lieux, ou quartiers mythiques à visiter.

Lors d'une récente recherche, vous avez regroupé les excursions envisageables à Londres.

Il va falloir désormais gérer votre budget lors de cette journée.

La réservation de votre voyage Aller/Retour en Eurostar a déjà été faite afin de pouvoir bénéficier de tarifs intéressants, ainsi qu'un forfait Métro/Bus à **10 £**.

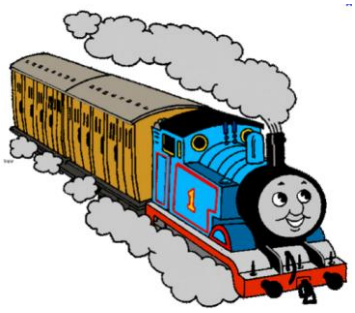

EUROSTAR™

Paris à Londres

De Paris Gare Du Nord à Londres St Pancras Int'l

Eurostar

Départ à 07:10 le jeu, 02 avr

Arrivée à 08:32 le jeu, 02 avr

Londres à Paris

De Londres St Pancras Int'l à Paris Gare Du Nord

Eurostar

Départ à 20:01 le jeu, 02 avr

Arrivée à 23:28 le jeu, 02 avr

Lors de votre matinée, une visite de Londres en Bus impérial rouge est prévue afin de pouvoir apprécier les monuments incontournables de cette splendide ville.

A remarkable 3 hour London bus tour taking in all the best sightseeing locations including Buckingham Palace, Westminster Abbey and Trafalgar Square. Sightseeing in London does not get more convenient or affordable!

Price: £19.00

Un repas sera pris ensemble pour un montant maximum de **12 £.**

Un groupe d'élèves désirent réaliser 2 activités en particuliers !

Le lycée a accordé un budget pour votre journée de 230€.

Le groupe d'élèves pourra-t-il réaliser son choix d'activités ?

Afin de vous aider différents documents sont à votre disposition avec les tarifs des attractions ci-dessus.

Quels sont les critères à respecter pour organiser votre voyage?

_ _ _ _

Rédiger votre résolution à cette problématique à l'aide de la feuille ci-dessous.

Démarche de résolution de problème

Membres du groupe	Matériel utilisé	Nombre de jokers utilisés

<u>Appel n° 2 :</u> appeler le professeur dès que le groupe est bloqué pour avoir des jokers !.

Quelles sont les dépenses déjà prévues pour le voyage ?

Quel est le montant total de ces dépenses ?

Quel est le coût total des deux attractions conseillées ?

Quel est le total des dépenses pour cette journée ?

Convertir le montant du budget accordé en £ ?

_____
_____
_____
_____

Conclure en répondant à la problématique de départ.

_____
_____
_____
_____

Synthèse de votre étude et conclusion.

Rédiger des phrases correctes et précises, en expliquant votre raisonnement

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

3.10.3. Réparer une guirlande décorative

FICHE DE DÉROULEMENT DE SEANCE
« Réparer une guirlande décorative »

Programme : CAP secteur A, B et C

Activité : étude d'une guirlande électrique

Objectifs :

Résoudre un problème lié à une situation de la vie quotidienne
Réinvestissement des connaissances vues dans le domaine de l'électricité.
Respect des règles de sécurité dans la réalisation de montages électriques.

Pré-requis :

Savoir reconnaitre les différents dipôles d'un schéma électrique.
Savoir lire la tension nominale d'une ampoule.

Connaissances disciplinaire :

Recherche d'informations dans une notice.
Reconnaitre les différents éléments d'un circuit électrique à partir de leur symbole
Réaliser un montage à partir d'un schéma
Mise en évidence de l'importance de la tension qu'il faut appliquer aux bornes d'une ampoule pour un fonctionnement adéquat.
Respect des règles de sécurité.

Capacités visées :

Réalisation d'un circuit électrique à partir d'un schéma.
Lecture de notice
Mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies

Attitudes :

Sens de l'observation
Goût de rechercher et de raisonner
Rigueur et esprit critique
Recherche collective et esprit de groupe

Prolongement pour classe de pro élec :

Comparaison entre le montage série et le montage mis en œuvre dans les bâtiments (parallèle)
Formulation de l'intérêt du montage en parallèle en cas de panne d'une des lampes.

Séances	Capacités et connaissances	Activités	Supports/matériel	adaptation
Présentation de la séance de travaux pratique	*Capacités :* Communication orale.	Recueil des expériences d'utilisation et de panne de guirlande électrique par les élèves. Présentation de la séance.		Intervention de l'AVS selon la nature du handicap pour permettre la communication.
Compréhension de la problématique	*Capacités :* Lecture de notice.	Compréhension d'une notice.	Extrait de notice technique	Supports écrits adaptés aux handicaps des élèves (formats, typographie, pictogrammes, …). Reformulation des consignes par le professeur ou l'AVS.
Montage expérimental permettant de comprendre l'incidence de la défaillance d'une lampe dans un montage série.	*Capacités :* Réalisation d'un circuit électrique à partir d'un schéma. Communication écrite du résultat. *Connaissances :* Symboles électriques Consignes de sécurité électriques de niveau B0.	Réalisation d'un montage série.	schéma du montage générateur alternatif 12V deux lampes de 6V un interrupteur des câbles	Fiches d'aide 1 et 2 « comment réaliser un montage électrique à partir d'un schéma » pour les élèves ayant des difficultés à faire le lien entre le schéma et le montage. vidéo « simulation d'une panne dans un circuit en série » pour les élèves contraints de suivre une partie de la formation à distance.
Montage expérimental permettant de comprendre la nécessité de changer la lampe par une autre de tension équivalente	*Capacités :* Réalisation d'un circuit électrique à partir d'un schéma. Communication écrite du résultat. *Connaissances :* Symboles électriques Consignes de sécurité électriques de niveau B0.	Modification d'un montage électrique.	Montage précédent lampe de 12V	vidéo « remplacement d'une lampe 6V par une de 12 V » pour les élèves contraints de suivre une partie de la formation à distance. Reformulation des consignes par le professeur ou l'AVS.
Utilisation des observations expérimentales pour résoudre la problématique	*Capacités :* Transfert des connaissances. Lecture de catalogue. Communication écrite. *Connaissances :* Consignes de sécurité électriques de niveau B0.	Utilisation des observations expérimentales dans un cas pratiques. Sélection de lampes selon leurs caractéristiques. Réflexion sur les consignes de sécurité à appliquer chez soi.	Catalogue des lampes de remplacement.	Reformulation des consignes par le professeur ou l'AVS.

Ma guirlande électrique ne fonctionne plus, comment la réparer ?

Extrait de la FAQ d'un site de vente de guirlande décorative :

Ma guirlande ne s'allume pas, ou ne s'allume plus ou encore ma guirlande clignote parfois. Que faire ?

Lorsque la guirlande reste éteinte ou clignote, il s'agit le plus souvent d'une ampoule mal insérée et ne faisant plus contact. Il peut arriver qu'une ampoule bouge pendant le transport ou le montage de la guirlande.

Pour réparer soit même une guirlande :

- Enlevez les boules, poussez doucement chaque ampoule dans sa douille en plastique afin de vous assurer que tout est en place.
- Vérifiez que les deux petites pattes en cuivre de chaque ampoule sont correctement positionnées, afin que le contact électrique puisse se faire.
- Si toutefois une ampoule était grillée, il faudrait la changer.
- Si après vérification, votre guirlande ne s'allume toujours pas, adressez-nous un mail afin que nous puissions vous aider.

Extrait notice technique de cette guirlande :

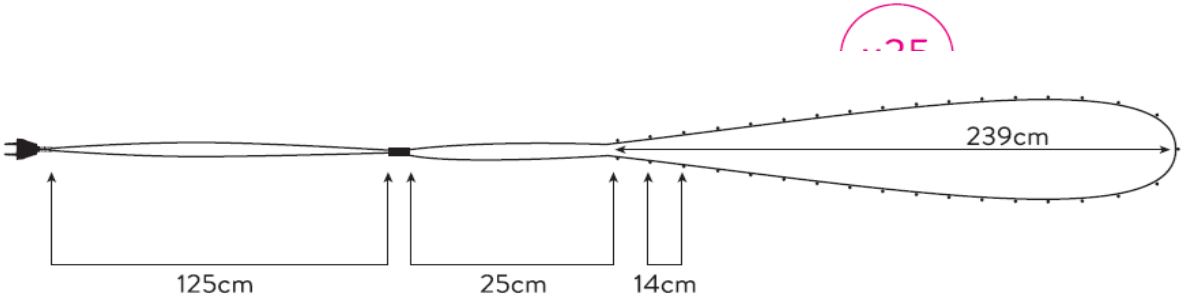

Extrait du catalogue : ampoule de rechange

Référence 5L20 : Lot de 5 ampoules de rechange 12 V, 65 mA, 0,78 watt

Référence 5L35 : Lot de 5 ampoules de rechange 6,8 V, 70 mA, 0,48 watt

Référence 5L50 : Lot de 5 ampoules de rechange 4,8 V, 125 mA, 0,6 Watt

Ma guirlande décorative ne fonctionne plus, comment la réparer ?

APP D'après la notice, que faut-il faire si la guirlande ne fonctionne pas ?

Cocher les réponses qui conviennent.

❒ S'assurer que les pattes en cuivre des ampoules sont bien positionnées.

❒ Jeter à la poubelle la guirlande.

❒ s'assurer que chaque ampoule est bien en place.

❒ changer l'ampoule si elle est défectueuse.

❒ renvoyer la guirlande chez le vendeur.

Afin de comprendre le fonctionnement de ce type de guirlande, on réalise au laboratoire le montage électrique schématisé ci-contre :

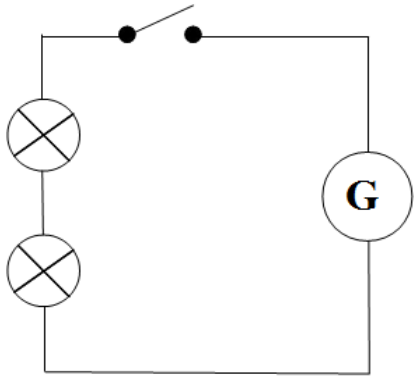

Générateur 12V alternatif, lampes 6V, câbles de connexion, interrupteur

REA Prendre le matériel nécessaire.

REA Réaliser le montage choisi.

! **Appel du professeur pour qu'il vérifie le montage et faire les manipulations devant lui.**

REA Simuler la panne d'une ampoule, en dévissant une ampoule. Que constatez-vous?

.....

.....

REA Remplacer une des lampes du montage par une lampe de 12 V. Les deux lampes brillent-elles correctement ?

.....

.....

VAL Cocher la phrase correcte :

❒ La valeur de la tension des lampes n'influence pas le bon fonctionnement.

❒ Pour un bon fonctionnement, il faut respecter la valeur de tension des lampes.

ANA La guirlande est composée de 35 ampoules. Lire sur la notice la valeur de tension d'une ampoule.

U = …….

ANA Choisir dans l'extrait du catalogue des ampoules de rechange pour la guirlande.

Référence : ……..

ANA Il ne faut pas oublier qu'intervenir sur une installation électrique peut -être dangereux.

Quelles sont les précautions à prendre lors de la manipulation de la guirlande électrique ?

❒ Mettre des gants en caoutchouc avant toute action sur la guirlande.
❒ Débrancher la guirlande électrique avant toute action sur la guirlande
❒ Éviter de toucher aux parties métalliques des ampoules lors de leur changement.
❒ Ne pas abîmer l'isolant plastique qui protège les fils de la guirlande électrique.
❒ Mettre une blouse et des lunettes.

Fiche d'aide n° 1
Comment réaliser un montage électrique à partir d'un schéma

Identifier les composants du circuit

symbole	nom	objet
	câble	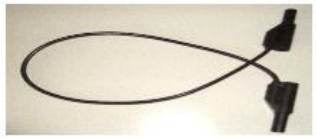
	interrupteur	
G	générateur	
	lampe	
A	Ampèremètre / multimètre	
V	Voltmètre / multimètre	

Fiche d'aide n° 2

Comment réaliser un montage électrique à partir d'un schéma

Avant de réaliser votre montage, vérifier que le générateur est hors tension.

1. Partir d'une borne du générateur et la relier à l'aide d'un fil électrique à une borne de l'interrupteur

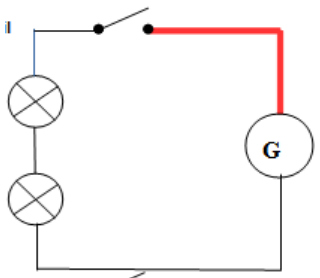

2. Repartir de l'autre borne de l'interrupteur et à l'aide d'un fil électrique, relier à une borne de la lampe

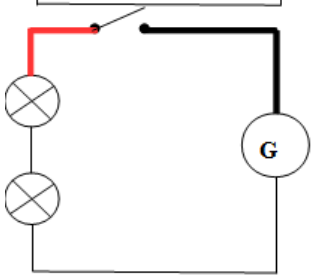

3. Repartir de l'autre borne de la lampe et à l'aide d'un fil électrique, relier à une borne de la deuxième lampe

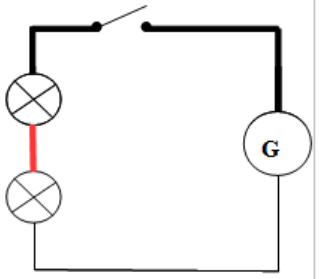

4. Repartir de l'autre borne de la lampe et à l'aide d'un fil électrique, relier à la deuxième borne du générateur

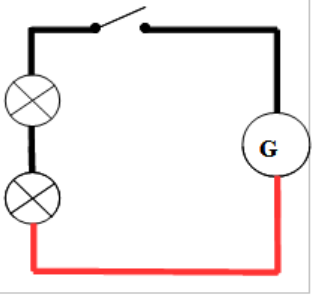

Fiche d'aide n° 3
Comment réaliser un montage électrique à partir d'un schéma

Commencer par identifier chaque composant du circuit.

Placer chacun d'eux sur la table face à toi en respectant l'ordre dans lesquels tu les vois sur le schéma

Suivre sur le schéma pour câbler

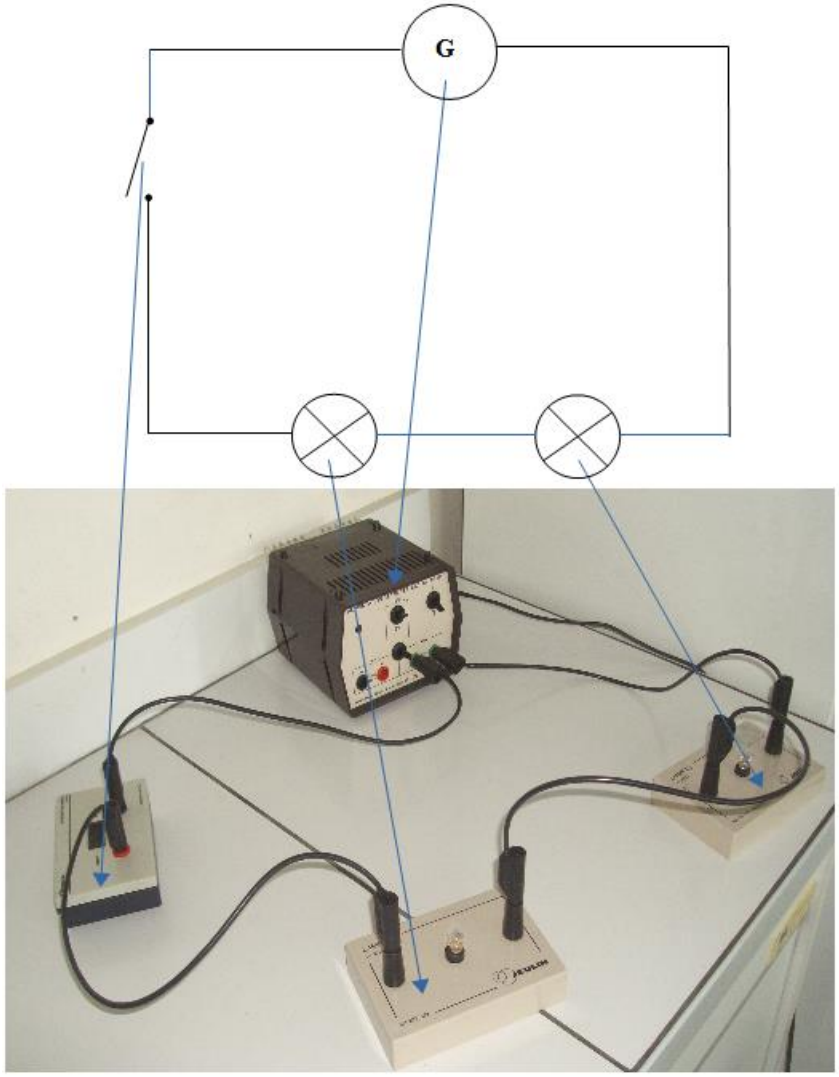

3.10.4. Composition des produits chimiques d'usage professionnel

Titre de la séquence : ***les produits chimiques d'usage professionnel***

Niveau **:**Seconde CAP Sérigraphie Industrielle

Thèmes : Risques chimiques – Composition des produits d'usage professionnel

Séances	Capacités et connaissances	Activités	Supports/matériel	adaptation
Lancement (en classe) *(1 h)* *Puis :* ***Recherche pendant la période de formation en entreprise***	**En Sciences Physiques** Lire et exploiter les informations données sur l'étiquette d'un produit chimique d'usage professionnel. Mettre en œuvre les consignes de sécurité établies. **Savoir-faire professionnels** C1 S'informer C1.3 Vérifier et inventorier les éléments fournis (exemple : composition des encres). C6 Maintenir en état C6.2 Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité : Prendre connaissance des fiches de sécurité concernant l'emploi de produits spécifiques et respecter les consignes d'utilisation ;	***En classe :*** Activité 1 : sondage auprès des élèves, noter les types de produits utilisés à l'atelier (encres, solvants, adjuvants, colles etc.) Activité 2 : chaque élève rend compte des produits qu'il a déjà utilisés en atelier et des précautions qu'il a dû prendre quant à leur manipulation. Activité 3 : formuler avec les élèves la problématique de la séquence et en dégager les enjeux (impacts sur la santé et l'environnement de l'utilisation des produits). ***En entreprise :*** Activité 4 : recherche pendant la PFMP d'étiquettes de 4 produits différents et des consignes de sécurité à respecter lors de leur utilisation. Recherche sur leur composition et leur fonction.	***En classe :*** documents de cours des matières professionnelles co-animation avec un enseignant de sérigraphie exemples de fiches de sécurités : un petit dossier peut être constitué pour les élèves. Flacons et bidons de produits. ***En entreprise :***	Présentations possibles : cartes mentales (application *FreeMind* sur tablettes) formats (texte, images) pictogrammes type « Makaton » www.makaton.fr/ Tableau interactif

	Appliquer les décisions du C.H.S.		fiches à compléter (voir exemples en annexe) tablettes numériques ou téléphones portables pour prise de photographies de produits et de leurs étiquettes à insérer dans la fiche de compte-rendu.	

Séance 1 ***Exploitation des informations collectées pendant la période de formation en entreprise*** *(3 h)*	**En Sciences Physiques** Lire et exploiter les informations données sur l'étiquette d'un produit chimique d'usage professionnel. Mettre en œuvre les consignes de sécurité établies. Écrire le symbole d'un élément dont le nom est donné et réciproquement Identifier les atomes constitutifs d'une molécule. Calculer une masse molaire moléculaire.	<u>Activité 1</u> : mise en commun des fiches réalisées par les élèves au cours de la PFMP. A l'issu d'un travail de synthèse, retenir 4 produits (par exemple une encre, un solvant, un diluant, un adjuvant). ***Évaluation des fiches*** (compétence : S'approprier) : les fiches sont récupérées donneront lieu à une évaluation individuelle. <u>Activité 2</u> : répartir les élèves en 4 groupes pour qu'ils réalisent une recherche documentaire sur la composition d'un des produits retenus. Travail demandé :	Document présentant les pictogrammes de sécurité. Fiches techniques de produits. Classification périodique des éléments (pour le symbole et le nom des atomes et la masse molaire atomique – exploitation partielle) interactive sur tablette : application ***Mendeleev***ou ***Tableau périodique de Jogo***	Supports écrits adaptés aux handicaps des élèves (formats, typographie, pictogrammes, etc.) Répartition des groupes en fonction des complémentarités, des difficultés des besoins spécifiques (AVS par exemple) ou selon les types de handicap.

	Savoir-faire professionnels C2 Informer et rendre compte Remplir des documents d'information accompagnant la réalisation.	Recherche du nom de la molécule ou d'une molécule présente dans le produit et sa formule brute ; Identification des atomes présents dans cette molécule ; calcul de sa masse molaire moléculaire ; Identifier les risques et les mesures de sécurités lors de l'utilisation du produit. <u>Activité 3</u> : réalisation d'un diaporama ou compte-rendu sous forme de webradio par groupe présentant le produit étudié et ses caractéristiques.	***Mobile Solutions*** sur Google Play Ordinateur muni d'une connexion à Internet + webographie (les élèves devront indiquer la source des informations collectées). Tablette numérique Lien pour la webradio : http://www.clemi.org/fr/productions-des-eleves/web-radios/ Intervention du professeur-documentaliste.	Présentation visuelle ou audio en fonction du handicap.

Séance 2 ***Présentation orale - évaluation*** *(1 h : 15 min par groupe pour la présentation et les questions)* ***Formalisation*** *(30 min)*	**Pour l'évaluation**		Activité 1: présentation orale d'environ 15 minutes par chaque groupe à l'aide du diaporama. Questions des autres élèves de la classe. Activité 2 : retour sur les notions rencontrées par les élèves lors de leurs travaux. Reformulation et synthèse des connaissances à retenir.	Tablette numérique Vidéoprojecteur Ordinateur connecté à internet muni d'enceintes	**Intervention de l'AVS pour l'aide à la prise de parole, interprète LSF.** Présentations possibles : cartes mentales (application *FreeMind* sur tablettes) formats (texte, images) pictogrammes type « Makaton » **www.makaton.fr/** Tableau interactif
	Compétences	**Capacités**			
	S'approprier	L'élève donne la signification des pictogrammes de sécurité. L'élève est capable d'exploiter les informations données sur l'étiquette d'un produit.			
	Analyser, raisonner	L'élève détermine les précautions à prendre lors de la manipulation d'un produit.			
	Réaliser	L'élève est capable de calculer une masse molaire moléculaire.			
	Communiquer	L'élève utilise un vocabulaire approprié et précis.			
Séance 3 ***Prolongements expérimentaux*** *(2h)*	**En Sciences Physiques** Techniques d'analyse **Savoir-faire professionnels** C1.2 Vérifier et inventorier les éléments fournis. Les encres : nature fabrication composition		Activité 1 : réaliser une chromatographie sur couche mince de l'encre de feutres et la filmer pour la visualiser en accéléré.	Fiches informatives sur les encres utilisées en sérigraphie. Protocole expérimental Tablette numérique. Caméscope	Aide de l'AVS pour la mise en œuvre du protocole expérimental. Présentation du protocole sous forme écrite ou audio.

ANNEXES

Exemples de fiche à compléter pendant la période de formation en entreprise (4 fiches de ce type à faire réaliser par les élèves) :

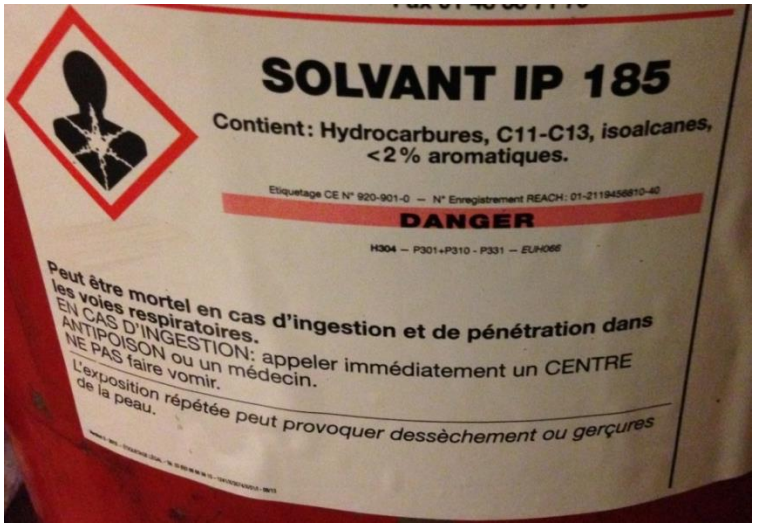

Nom du produit	IP 185 (isoparaffine)
Type de produit	Solvant
Utilisation	Nettoyage de l'encre
Pictogramme de sécurité	Dangereux pour la santé
Précautions d'usage	Manipuler avec précaution. Utiliser une blouse et des gants.

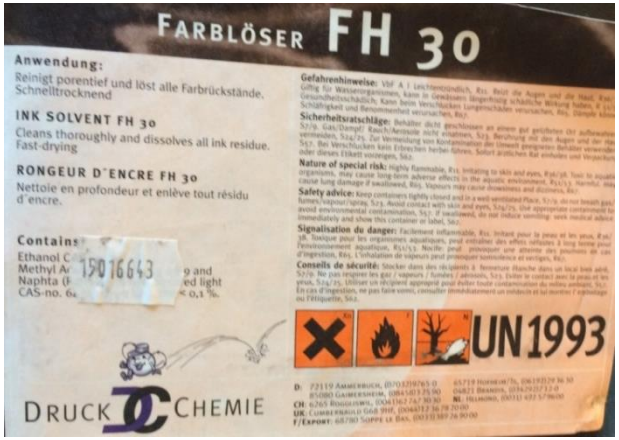

Nom du produit	Rongeur d'encre FH 30
Type de produit	Déglaceur
Utilisation	Nettoyage de l'encre sèche
Pictogramme de sécurité	Nocif Très inflammable Dangereux pour l'environnement
Précautions d'usage	Utiliser une blouse et des gants. Manipuler loin de toute flamme et dans une zone éloignée de tout comburant. Ne pas rejeter dans les eaux usées.

Nom du produit	Révélateur K – S
Type de produit	Révélateur pour plaques positives
Utilisation	Révélateur pour plaques offset
Pictogramme de sécurité	Corrosif
Précautions d'usage	Porter des gants, une blouse et un masque de protection pour le visage.

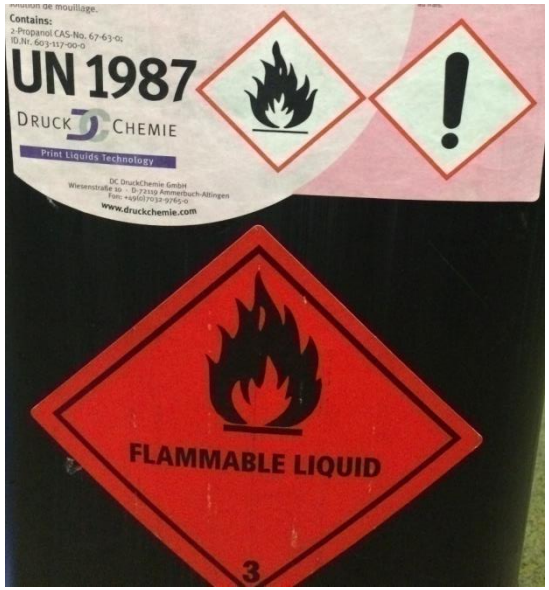

Nom du produit	Alcool isopropylique
Type de produit	Diluant, adjuvant
Utilisation	améliorer la viscosité et le temps de séchage de l'encre, Donner un effet brillant
Pictogramme de sécurité	Très inflammable Irritant
Précautions d'usage	Manipuler loin de toute flamme et dans une zone éloignée de tout comburant. Utiliser des gants, lunettes et une blouse de protection.

4. Glossaire

Sigles

ARS .....Agence régionale de santé
ASH .....Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ASP .....Agence de service et de paiement
AVS .....Auxiliaire de vie scolaire
AVSi pour la scolarisation individuelle, AVSco pour la scolarisation collective
BOEN .....Bulletin officiel de l'éducation nationale
CA .....Conseil d'administration
CAPA-SH.....Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
2CA-SH .....Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
CDA-PH .....Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CESC.....Commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CET .....Conseiller de l'enseignement technologique
CLIS .....Classe d'inclusion Scolaire
CMP .....Centre médico-psychologique
CMPP .....Centre médico-psycho-pédagogique
CP .....Conseiller pédagogique
CPE .....Conseiller principal d'éducation
CVL.....Conseil de vie lycéenne
EA .....Entreprise adaptée
EMS .....Établissement médico-social
EPE .....Équipe pluridisciplinaire d'évaluation
EPS .....Éducation physique et sportive
EREA .....Établissement régional d'enseignement adapté
ESAT .....Établissements et services d'aide par le travail
ESS .....Équipes de suivi de la scolarisation
FSE .....Foyer socio-éducatif
IPE .....Ingénieur pour l'école
IME .....Institut médico-éducatif
IMPro .....Institut médico-professionnel
INS HEA .....Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (ex : CNEFEI de Suresnes)
IA-IPR .....Inspecteur pédagogique régional - inspecteur d'académie
MDPH .....Maison départementale des personnes handicapées
MPA .....Matériel pédagogique adapté
PAI .....Projet d'accueil individualisé

PAP.....Plan d'accompagnement personnalisé
PPC .....Plan personnalisé de compensation
PPO .....Projet personnalisé d'orientation

PPRE.....programme personnalisé de réussite éducative.
PPS .....Projet personnalisé de scolarisation
SAAAIS .....(ou S3AIS) Section d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire

(Service de soins qui concerne les enfants déficients visuels)
SAEH .....Service d'accueil des étudiants handicapés
SEGPA .....Section d'enseignement général et professionnel adapté
SSEFIS .....Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (concerne les enfants déficients auditifs)

SESSAD .....Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
TED .....Troubles envahissant du développement (dont l'autisme)
TFC.....Troubles des fonctions cognitives ou mentales
TFA .....Troubles des fonctions auditives
TFM .....Troubles des fonctions motrices
TFV .....Troubles des fonctions visuelles

TMA.....Troubles multiples associés
TSLA .....Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
UNSS .....Union nationale du sport scolaire
ULIS .....Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Liens

http://eduscol.education.fr/cid47660/scolarite-et-handicap.html

http://www.inshea.fr/

http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_11166/dispositifs-de-scolarisation-des-eleves-handicapes

http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/s1_304935/dispositif-regional-daccompagnement-vers-linsertion-professionnelle-des-jeunes-handicapes

http://www.jeune-handi-ecole-emploi.ac-versailles.fr/

http://www.eed.ac-versailles.fr/

Adresses, contacts

Bureau pour la personnalisation des parcours et la scolarisation des élèves handicapés

handicap.eleve@ac-versailles.fr

5. Annexes

5.1. Annexe 1 : Un exemple de rapport d'activité d'une ULIS

Lycée de …….	**Coordonnateur : …….**
1) Place du dispositif dans l'établissement	
Axes du projet d'établissement	<u>Projet d'établissement 2011-2015 établi sur 5 axes :</u> 1) Créer les conditions de la réussite scolaire des élèves 2) Accompagner la rénovation globale du lycée de 2011 à 2015 et adapter notre fonctionnement aux différentes phases de travaux 3) Développer les relations école-entreprise 4) Améliorer nos performances et promouvoir l'établissement 5) Entretenir et développer les relations internationales Dans le cadre de ce projet, au-delà du premier axe qui porte le fondement d'un dispositif ULIS, j'ai plus particulièrement appuyé cette année mes objectifs de travail sur les deux points suivants: **(3.1) "Entretenir et développer notre réseau d'entreprise, stages, PFMP"** --> en recherchant des entreprises susceptibles de pouvoir accueillir des élèves de l'ULIS, en établissant des échanges téléphoniques fréquents avec les responsables de ces entreprises ou les tuteurs des élèves même en dehors des PFMP et en les rencontrant à l'occasion des visites de stages. J'ai abordé avec eux les possibilités d'embauches éventuelles des élèves à l'issue de leur formation soit sur la base du CAP soit sur celle de l'attestation de compétences professionnelles. **(4.2) "Rendre opérationnels nos outils de communication, site internet, blogs"** --> en créant le blog de l'ULIS dont les objectifs sont de permettre aux élèves de construire une communication variée (textes, images, vidéos, liens) qui réinvestisse leurs connaissances et apprentissages en les présentant sur un support à destination d'un "public" large (professeurs, autres élèves, familles) et de développer leurs compétences rédactionnelles et ressources de langage. --> en mettant à disposition des enseignants divers espaces numériques de travail de l'eduportail : *etherpad* pour la préparation des ESS, *edu-nuage* pour la mise en commun des ressources, des cours des différentes disciplines, des adaptations proposées, des photos et vidéos réalisées pendant les ateliers cuisine et restaurant. --> en reprenant pour deux parutions la rédaction de la lettre de l'ULIS mise en place les années précédentes. Cette lettre sera de nouveau rédigée tous les mois dès la rentrée prochaine en cherchant cependant à en réorienter, au moins pour partie, la rédaction par les élèves de l'ULIS eux-mêmes.
Utilisation et répartition des 3HSA. Utilisation du budget (900,00€)	2 HSA ont été affectées au coordonnateur pour les temps de synthèse, ESS, rendez-vous avec les parents. La 3ème HSA n'a pas été affectée cette année. Le budget a été utilisé presque en totalité (environ 725 €) pour l'achat d'une tablette iPad2 et de ses accessoires (connecteurs, clavier, étui), d'une carte d'achat de logiciels de 50,00€, d'un scanner à main, d'une borne WiFi.

Gestion des élèves en cas d'absence du coordonnateur et des enseignants	**Absence d'un enseignant ou modification d'emploi du temps :** Assurant en dehors de mon emploi du temps, pour mes travaux préparatoires, de synthèse ou administratifs, une présence régulière dans la salle ULIS, notamment l'après-midi, j'ai indiqué aux élèves qu'ils pouvaient s'y rendre à leur convenance lorsque je me trouvais présent, pour y travailler, avec ou sans aide, se reposer ou se détendre en discutant ou en lisant. Ils ont très rapidement pris l'habitude de se présenter spontanément devant la salle ULIS pour y faire leurs devoirs ou y trouver des ressources numériques ou documentaires. **Absence du coordonnateur :** Les élèves se rendaient aux cours prévus à leur emploi du temps en inclusion.
Implication de la vie scolaire	Dès le début de l'année des échanges quasi-quotidiens se sont naturellement mis en place avec les deux CPE assurant le suivi des élèves des 4 classes de CAP, 1ère et 2ème année, dans lesquelles le dispositif ULIS assure l'inclusion scolaire. Des actions communes ont été menées tout au long de l'année par exemple pour la recherche de la meilleure réponse à apporter dans la résolution de conflits impliquant des élèves de l'ULIS, mais aussi pour la préparation du CFG qui a été passé par 4 élèves de 1ère CAP et 2 élèves de Term. CAP.
Participation des élèves aux activités éducatives, culturelles et sportives	Tous les élèves de l'ULIS ont participé de façon continue aux activités sportives organisées dans le cadre de leur emploi du temps sur les différents lieux où elles se sont déroulées : gymnase des Droits de l'Homme, gymnase de l'aviation. L'accompagnement par l'AVS-co pour effectuer le trajet aller et retour en bus jusqu'au gymnase de l'aviation a été mis en place pour les deux premières séances afin de familiariser les élèves de l'ULIS avec ce trajet et de leur permettre de le réaliser ensuite seul avec le groupe classe. Cependant, un élève de 1ère CAP ne s'est plus rendu ensuite à ce gymnase, son taxi refusant de modifier son lieu de prise en charge le soir. Ce problème a été évoqué à plusieurs reprises avec la mère de l'élève et signalé au STIF et à l'ASH1.
Participation du coordonnateur aux conseils pédagogiques	Je n'ai pas participé au conseil pédagogique qui a eu lieu au tout début de l'année scolaire. Toutefois, je me suis informé dès les premières heures d'accompagnement des élèves en classe des objectifs pédagogiques des différentes disciplines, de la structure des cours et j'ai très rapidement proposé aux professeurs intervenant dans les classes de CAP : 1) de mettre en commun leurs observations sur un etherpad de l'eduportail créé à leur intention, cet etherpad m'a servi de support pour le suivi des élèves notamment en vue de la préparation des réunions des ESS 2) d'utiliser un espace partagé sur edu-nuage afin d'y déposer, à leur convenance leurs cours, recettes et autres documents afin que je puisse en disposer à l'avance pour concevoir des adaptations, cartes mentales, recettes en images... Je me tiens au courant des échanges et décisions prises lors des conseils d'enseignements qui vont avoir lieu à partir du 25 juin.

2) Organisation pédagogique de l'ULIS

Emploi du temps du coordonnateur (20h00)

EDT Michel Lebreton (Coordonnateur ULIS) 20h00

	5h30 + 1h00	4h30 + 1h00		5h30	4h30
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00	Accompagnement pratique professionnelle **Restaurant 1CR**	ULIS 317 2CC + 2CR + 1CR		ULIS 317 1CC + 1CR	Accompagnement pratique professionnelle **Restaurant 1CR**
9h00		ULIS 317 2CC + 1CR		Accompagnement pratique professionnelle **Cuisine 2CC**	
10h00		Sem A PSE 2CC 311 ou Compta gestion 1CC 303			
	Concertation Coord-AVS				Concertation Coord-AVS
11h00	Repas	Compta gestion 2CC 311 ou Anglais 1CC 303			Repas
				Repas	
12h00	Accompagnement pratique professionnelle **Restaurant 1CR**	Repas		Accompagnement pratique pofessionnelle **Cuisine 2CC**	Accompagnement pratique professionnelle **Restaurant 1CR**
13h00		ULIS 317 1CC			
14h00	Créneau ESS ou équipes éducatives	Créneau ESS ou équipes éducatives		ULIS 317 1CR	
15h00	Accompagnement Sc.Appl. 1CC 303				
16h00					
17h00					

Organisation des séances d'ULIS 1CC

<u>Elève 6</u>

1) Bilan : bonne autonomie dans la gestion de son emploi du temps, lenteur dans certains gestes professionnels, difficulté à prendre la parole, en demande de stratégies opératoires réinvestissables en maths. Inclusion totale.

2) Accompagnement : par l'AVS-co en pratique professionnelle, par moi-même en cours de sciences appliquées et en français. Construction du dossier de CFG.

3) Adaptations mises en place en séances ULIS : aide aux devoirs par la relecture et la reformulation, construction de cartes mentales, certains contrôles effectués en ULIS avec tiers temps (à la demande des professeurs), cours et exercices de mathématiques et de sciences physiques sur supports papiers et utilisation de logiciels de maths et sciences sur tablette. Rédaction de billets sur le blog. Mise en place de stratégies de prise de parole. Entrainement à l'oral du CFG.

<u>Elève 5</u>

1) Bilan : bonne autonomie dans la gestion de son emploi du temps, lenteur dans certains gestes professionnels, difficultés relationnelles importantes avec les autres élèves, difficultés de concentration et perte d'attention assez fréquentes lors de l'énoncé des consignes données. Inclusion totale.

2) Accompagnement : par l'AVS-co en pratique professionnelle, par moi-même en cours de sciences appliquées et en français, aide à la prise de notes.

3) Adaptations mises en place en séances ULIS : aide aux devoirs par la relecture et la reformulation, construction de cartes mentales, certains contrôles effectués en ULIS avec tiers temps (à la demande des professeurs), cours et exercices de mathématiques et de sciences physiques sur supports papiers et utilisation de logiciels de maths et sciences sur tablette. Mise en place de stratégies pour mémoriser les rendez-vous (séances d'ULIS), pour garder sa concentration dans un exercice, pour revenir sur une question déjà traitée afin de vérifier la correspondance de la réponse avec la question, recherche de décalages dans l'organisation des réponses.

Organisation des séances d'ULIS 1CR	**<u>Elève 1</u>** 1) Bilan : bonne autonomie dans la gestion de son emploi du temps, temps de concentration limité, mémorisation très difficile, difficultés importantes de compréhension des consignes orales et écrites, ne maîtrise pas les opérations de base. Non inclus en maths, sciences et compta-gestion. 2) Accompagnement : par moi-même en pratique professionnelle ainsi qu'en sciences appliquées, PSE et en français, contrôles effectués le plus souvent en ULIS avec tiers temps. Construction du dossier de CFG. 3) Adaptations mises en place en séances ULIS : cours de maths, sciences physiques et compta gestion, aide aux devoirs, préparation des cours de technologie de restaurant, rédaction des feuilles d'argumentation commerciale, travaux de recherches documentaires sur internet, aide à la mémorisation par la réécriture des cours au tableau sous forme de graphiques et cartes mentales, illustration par l'image (flip-note), jeux sérieux. Entrainement à l'oral du CFG. **<u>Elève 2</u>** 1) Bilan : autonomie relative dans ses déplacements dans le lycée mais pas à l'extérieur, absence totale d'initiative, ne sollicite jamais d'aide, difficultés en maths et compta gestion. Inclusion partielle en maths et sciences. 2) Accompagnement : par moi-même en pratique professionnelle ainsi qu'en sciences appliquées, PSE et en français, contrôles effectués le plus souvent en ULIS avec tiers temps. Construction du dossier de CFG. 3) Adaptations mises en place en séances ULIS : exercices de maths et de sciences, aide aux devoirs, préparation des cours de technologie de restaurant, rédaction des feuilles d'argumentation commerciale, travaux de recherches documentaires sur internet, aide à la mémorisation, jeux sérieux. Aide à la remobilisation. Entrainement à l'oral du CFG.
Organisation des séances d'ULIS 1CR	**<u>Elève 3</u>** 1) Bilan : très grande autonomie, gère lui-même ses allées et venues à l'ULIS en fonction de ses besoins en plus de son heure de travail. Inclusion totale. 2) Accompagnement : par moi-même en pratiques professionnelles ainsi qu'en sciences appliquées, PSE et en français, quelques contrôles effectués en ULIS avec tiers temps. Construction du dossier de CFG. 3) Adaptations mises en place en séances ULIS : exercices de maths et de sciences, aide aux devoirs, préparation des cours de technologie de restaurant, rédaction des feuilles d'argumentation commerciale, travaux de recherches documentaires sur internet, rédaction de billets sur le blog. Entrainement à l'oral du CFG.

Organisation des séances d'ULIS 2CC	**<u>Elève 7</u>** 1) Bilan : totale autonomie dans les déplacements, difficulté d'expression orale et écrite, de compréhension des consignes écrites, de restitution des connaissances acquises. Inclusion totale. 2) Accompagnement : par moi-même en pratiques professionnelles ainsi qu'en sciences appliquées, PSE et en français, quelques contrôles effectués en ULIS avec tiers temps. Construction du dossier de CFG. 3) Adaptations mises en place en séances ULIS : exercices de maths et de sciences sur supports papiers et numériques, aide aux devoirs et à la préparation des contrôles, travaux de recherches documentaires sur internet, aide à la mémorisation. Entrainement à l'oral du CFG. **<u>Elève 8</u>** 1) Bilan : totale autonomie dans les déplacements, bonne interprétation des consignes orales et écrites, bonne mémorisation et restitution des connaissances acquises satisfaisante mais confiance en soi à améliorer et maîtrise incomplète des concepts opératoires. Inclusion totale. 2) Accompagnement : par moi-même en pratiques professionnelles ainsi qu'en sciences appliquées, PSE et en français, quelques contrôles effectués en ULIS avec tiers temps. Construction du dossier de CFG. 3) Adaptations mises en place en séances ULIS : exercices de maths et de sciences sur supports papiers et numériques, aide aux devoirs à la préparation des contrôles, travaux de recherches documentaires sur internet, rédactions de billets sur le blog. Entrainement à l'oral du CFG.
Organisation des séances d'ULIS 2CR	**<u>Elève 4</u>** 1) Bilan : totale autonomie dans les déplacements, difficultés à maintenir son attention de façon prolongée entrainant une compréhension des consignes écrites aléatoire. Difficultés pour apprendre les leçons, doit être souvent remobilisée pour rester concentrée. Inclusion totale. 2) Accompagnement : par moi-même en pratiques professionnelles ainsi qu'en maths et sciences physiques. 3) Adaptations mises en place en séances ULIS : exercices de maths et de sciences sur supports papiers et numériques, aide aux devoirs à la préparation des contrôles, travaux de recherches documentaires sur internet.

Emploi du temps de l'AVS-co (20h00)

EDT Me.Blanchon (AVS) 20H00					
	6h00	5h00		5h00	4h00
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00	Accompagnement pratique professionnelle **Cuisine 1CC**	ULIS 317 2CC + 2CR + 1CR		ULIS 317 1CC + 1CR	Accompagnement pratique professionnelle **Cuisine 1CC**
9h00		ULIS 317 2CC + 1CR		Acc. francais 1CR 311	
10h00		Acc. hist/geo 1CR 307 ou maths 2CR 433		Acc. PSE 1CR 307	
	Concertation Coord-AVS				Concertation Coord-AVS
11h00		Acc. francais 1CR 307 ou maths 2CR 433		Acc. Scien appliquées (semA) ou maths (semB) 1CR 307	
	Repas				Repas
12h00	Accompagnement pratique professionnelle **Cuisine 1CC**	Repas		Repas	Accomp.pr.prof. Cui. 1CC
13h00		ULIS 317 1CC		Francais 1CC 303	
14h00					
15h00					
16h00					
17h00					

Au-delà de ses accompagnements pendant les temps d'enseignement : en cours de pratique professionnelle et enseignements généraux pendant lesquels elle a apporté son aide pour reformuler et répéter les consignes, pour la prise de notes, pour le rangement des classeurs, la gestion des cahiers de texte, l'AVS-co a pu aider l'équipe enseignante à réaliser les actions quotidiennes d'inclusion au sein du lycée, en veillant notamment sur les interactions des élèves de l'ULIS avec leurs pairs et en facilitant leurs déplacements.

3) Accompagnement des élèves dans les périodes de formation en milieu professionnel

Collaboration avec le personnel du lycée impliqué dans les PFMP

Les lieux des PFMP des élèves de l'ULIS ont été proposés et choisis soit par les familles, soit par le professeur principal soit par moi-même lorsque le choix de la famille apparaissait inadapté aux difficultés de l'élève. Des rencontres avec les maîtres de stages ont eu lieu préalablement à la période du stage afin de leur présenter les élèves de l'ULIS et de définir les objectifs de compétences à atteindre lors de ces périodes.
Des échanges réguliers ont eu lieu :

1) avec les maîtres de stage afin de suivre les évolutions des élèves
2) avec le professeur principal pour l'informer des difficultés rencontrées par les élèves de l'ULIS.

J'ai effectué les visites de stage pour tous les élèves de l'ULIS.
Les conventions standards ont été établies à ma demande par le bureau des stages.

Le suivi des sortants de l'Ulis :

Il a été très difficile d'obtenir des informations concernant la situation des anciens élèves ayant obtenu leur CAP en 2014 car les différentes messages téléphoniques laissés sur les répondeurs, que cela soit en début ou à la fin de l'année scolaire n'ont en général pas donné lieu à des réponses. Pour les réponses obtenues la situation des élèves a parfois changé en cours d'année.

5.2. Annexe 2 : Un exemple d'attestation de compétences professionnelles

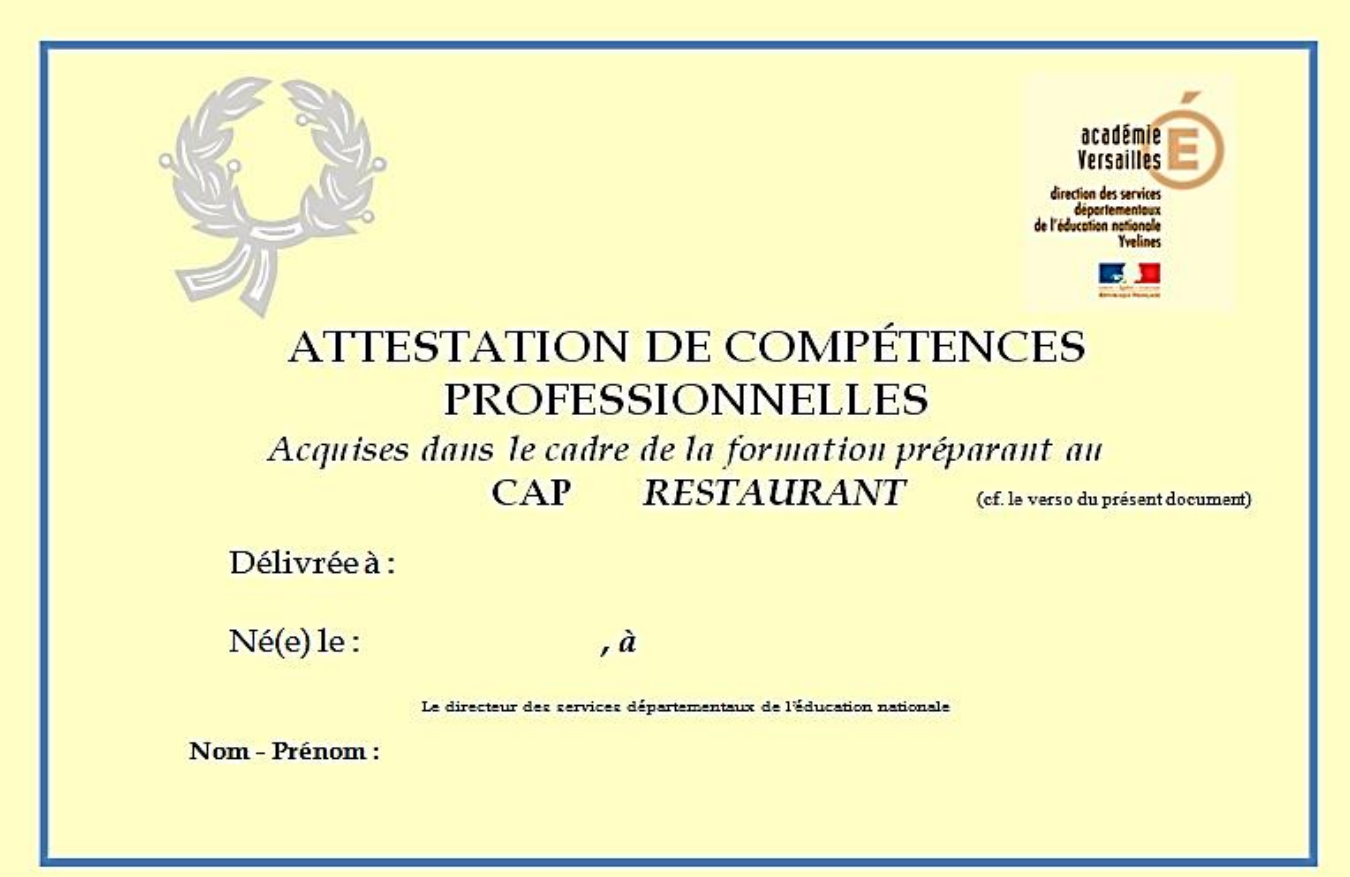

académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Yvelines

ATTESTATION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Acquises dans le cadre de la formation préparant au

CAP *RESTAURANT* (cf. le verso du présent document)

Délivrée à :

Né(e) le : *, à*

Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale

Nom - Prénom :

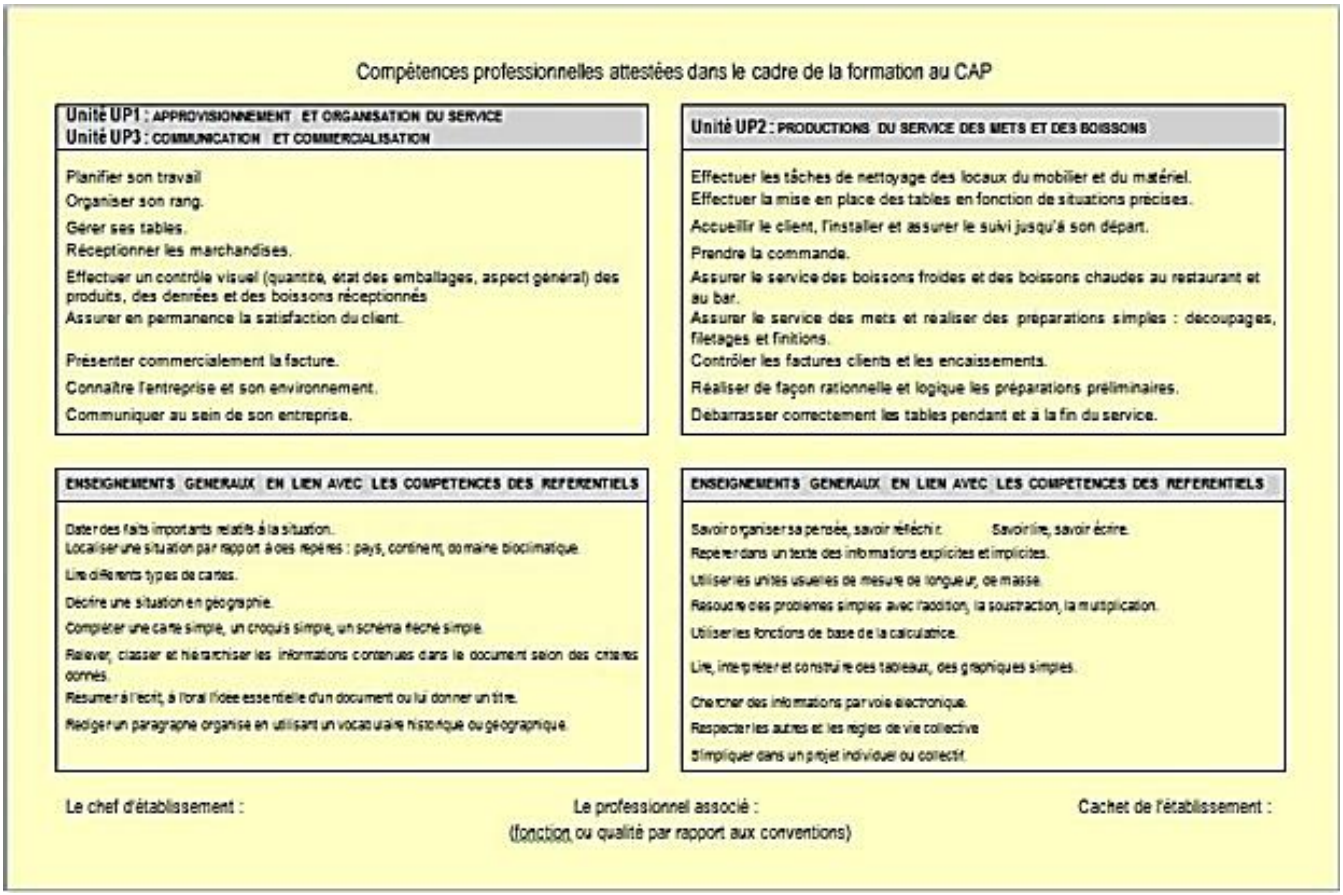

Compétences professionnelles attestées dans le cadre de la formation au CAP

Unité UP1 : APPROVISIONNEMENT ET ORGANISATION DU SERVICE
Unité UP3 : COMMUNICATION ET COMMERCIALISATION

Planifier son travail
Organiser son rang.
Gérer ses tables.
Réceptionner les marchandises.
Effectuer un contrôle visuel (quantité, état des emballages, aspect général) des produits, des denrées et des boissons réceptionnés
Assurer en permanence la satisfaction du client.
Présenter commercialement la facture.
Connaître l'entreprise et son environnement.
Communiquer au sein de son entreprise.

Unité UP2 : PRODUCTIONS DU SERVICE DES METS ET DES BOISSONS

Effectuer les tâches de nettoyage des locaux du mobilier et du matériel.
Effectuer la mise en place des tables en fonction de situations précises.
Accueillir le client, l'installer et assurer le suivi jusqu'à son départ.
Prendre la commande.
Assurer le service des boissons froides et des boissons chaudes au restaurant et au bar.
Assurer le service des mets et réaliser des préparations simples : découpages, filetages et finitions.
Contrôler les factures clients et les encaissements.
Réaliser de façon rationnelle et logique les préparations préliminaires.
Débarrasser correctement les tables pendant et à la fin du service.

ENSEIGNEMENTS GENERAUX EN LIEN AVEC LES COMPETENCES DES REFERENTIELS

Dater des faits importants relatifs à la situation.
Localiser une situation par rapport à des repères : pays, continent, domaine bioclimatique.
Lire différents types de cartes.
Décrire une situation en géographie.
Compléter une carte simple, un croquis simple, un schéma fléché simple.
Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans le document selon des critères donnés.
Résumer à l'écrit, à l'oral l'idée essentielle d'un document ou lui donner un titre.
Rédiger un paragraphe organisé en utilisant un vocabulaire historique ou géographique.

ENSEIGNEMENTS GENERAUX EN LIEN AVEC LES COMPETENCES DES REFERENTIELS

Savoir organiser sa pensée, savoir réfléchir. Savoir lire, savoir écrire.
Repérer dans un texte des informations explicites et implicites.
Utiliser les unités usuelles de mesure de longueur, de masse.
Résoudre des problèmes simples avec l'addition, la soustraction, la multiplication.
Utiliser les fonctions de base de la calculatrice.
Lire, interpréter et construire des tableaux, des graphiques simples.
Chercher des informations par voie électronique.
Respecter les autres et les règles de vie collective
S'impliquer dans un projet individuel ou collectif.

Le chef d'établissement : Le professionnel associé : (fonction ou qualité par rapport aux conventions) Cachet de l'établissement :

5.3. Annexe 3 : la plaquette PRH

Les professeurs ressources

Ils interviennent auprès des équipes scolarisant des élèves porteurs de :

- **TSLA** ▶ troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- **TFC** ▶ troubles des fonctions cognitives ou mentales
- **TED** ▶ troubles envahissants du développement (dont l'autisme)
- **TFM** ▶ troubles des fonctions motrices
- **TFA** ▶ troubles des fonctions auditives
- **TFV** ▶ troubles des fonctions visuelles
- **TMA** ▶ troubles multiples associés

Ils interviennent aussi pour la scolarisation des enfants malades.

SMIS - ASH

http://acver.fr/2gs

Bureau pour la personnalisation des parcours et la scolarisation des élèves handicapés

Florence Janssens
Inspecteur-Conseiller technique du recteur pour la personnalisation des parcours et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Pascal Duée
Chargé de mission académique pour l'accès à un premier emploi des jeunes handicapés.
www.jeune-handi-ecole-emploi.ac-versailles.fr/
jeune.handi.emploi@ac-versailles.fr

Aïda Logan
Médiatrice du Pôle d'Accompagnement pour la scolarisation des jeunes Sourds (PASS)
aida.logan@ac-versailles.fr

Claude Viale
Secrétaire
handicap.eleve@ac-versailles.fr

Rectorat de Versailles
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex

www.ac-versailles.fr/public/ASH

octobre 2015 - service communication

académie de Versailles

Mission académique des professeurs ressource handicap (PRH)

Scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

année scolaire 2015-2016

Les objectifs de nos interventions

- Diffuser les bonnes pratiques.
- Permettre aux équipes de rencontrer un acteur de terrain, spécialiste de la scolarisation de l'élève en situation de handicap.
- Former et accompagner les enseignants à l'accueil de ces élèves en présentiel et à distance.
- Sensibiliser les enseignants aux situations de handicap et leur permettre de travailler sur des outils d'adaptation.

Notre mission

- Accompagner les équipes pédagogiques des établissements (collèges, lycées, SEGPA, EREA, ESMS, CFA, lycées agricoles et horticoles, de l'enseignement public et privé) ayant une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou scolarisant individuellement des élèves en situation de handicap.
- Apporter conseils, aide méthodologique et aménagements d'évaluations pour les élèves en situation de handicap.
- Répondre aux attentes en formation continue des équipes et du chef d'établissement.
- Participer au suivi des coordonnateurs d'ULIS.
- Contribuer à la mise en oeuvre du dispositif régional d'insertion professionnelle des jeunes handicapés, dont les actions sont coordonnées par le chargé de mission académique pour l'accès à un

Qui sommes-nous ?

Une équipe pluridisciplinaire de professeurs du 2nd degré, titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH).
Des enseignants en poste dans des collèges, SEGPA, lycées, lycées professionnels, ÉREA.

Répartition des professeurs ressources 2nd degré par bassin d'éducation, année 2015-2016

YVELINES	
RAMBOUILLET	Élodie PERSEM, elodie.vezon@ac-versailles.fr
ST-QUENTIN-EN-YVELINES	Élodie PERSEM, elodie.vezon@ac-versailles.fr
PLAISIR / VERSAILLES	Marie NEAUD, marie.neaud@ac-versailles.fr
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Roseline MAHE, roseline.mahe@ac-versailles.fr
MANTES-LA-JOLIE	Laetitia FILLIOLAUD, laetitia.filliolaud@ac-versailles.fr
LES MUREAUX	Morgane FINATO, morgane.finato@ac-versailles.fr
POISSY / SARTROUVILLE	Sophie RIEU, sophie.rieu1@ac-versailles.fr
ESSONNE	
ÉTAMPES	Yéléna SUSIC, yelena.susic@ac-versailles.fr
ÉVRY	Arnaud LANNON, arnaud.lannon@ac-versailles.fr
MONTGERON	Yéléna SUSIC, yelena.susic@ac-versailles.fr
MASSY	Aïda LOGAN, aida.logan@ac-versailles.fr
SAVIGNY-SUR-ORGE	Djamal LEBBAD, djamal.lebbad@ac-versailles.fr
HAUTS-DE-SEINE	
GENNEVILLIERS	Laurence DECOURVAL, laurence.decourval@ac-versailles.fr
NEUILLY-SUR-SEINE	Arnaud BARRE, arnaud.barre@ac-versailles.fr
NANTERRE	Nouria DJEGHBAL, nouria.djeghbal@ac-versailles.fr
ANTONY	Christophe ROUAULT, christophe.rouault1@ac-versailles.fr
BOULOGNE	Aurélie RIBERE, aurelie.ribere@ac-versailles.fr
VANVES	Virginie CORDIER, virginie.bousquet@ac-versailles.fr
VAL-D'OISE	
ARGENTEUIL	Frédéric ROGER, frederic-maxime.roger@ac-versailles.fr
CERGY	Roseline MAHE, roseline.mahe@ac-versailles.fr
PONTOISE	Nathalie DESCHAMPS-RUELLO, nathalie.deschamps-ruello@ac-versailles.fr
ENGHIEN	Carole HECQUET, carole.hecquet@ac-versailles.fr

5.4. Annexe 4 : Fiche GEVA Sco pour élève ayant déjà un PPS

TÉLÉCHARGER ADOBE READER | RÉINITIALISER LE FORMULAIRE | IMPRIMER LE FORMULAIRE

Version 2 – décembre 2014

GEVA-Sco
Scolarisation

Cachet MDPH

Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations

RÉEXAMEN

N° de dossier MDPH : _____ Pour l'année scolaire 20___ / 20___ Date de réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation ___/___ / 20___

Identification

Nom et prénom de l'élève : _____ Date de naissance : ___/___ /_____

N° et rue : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Coordonnées des représentants légaux		
Parents		Autre responsable légal
☐ Mme / ☐ M. : _____	☐ Mme / ☐ M. : _____	☐ Mme / ☐ M. : _____
_____	_____	_____
N° et rue : _____	N° et rue : _____	N° et rue : _____
CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____	Tél. : _____	Tél. : _____
Courriel : _____	Courriel : _____	Courriel : _____

Points saillants liés à la scolarisation

Nom et coordonnées de l'enseignant référent du secteur : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Établissement scolaire fréquenté : _____ Classe fréquentée : _____

N° et rue : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Parcours de scolarisation

Années	Scolarisation

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

1/8

Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, décloisonnement, autres...)

Plan ou projets formalisés	Commentaires (durée de mise en œuvre, effets...)
☐ PAI	
☐ Mesures éducatives	
☐ Autres	

Accompagnement et soins	Commentaires, précisions
☐ RASED	
☐ SAPAD	
☐ CNED	
☐ Soins hospitaliers	
☐ CAMSP ☐ CMP ☐ CMPP	
☐ EMS	
☐ SESSAD	
☐ Soins en libéral	
☐ Autres	

Conditions matérielles	Commentaires, précisions
☐ Aménagements et adaptations pédagogiques	
☐ Outils de communication	
☐ Matériel informatique et audiovisuel	
■ Matériel déficience auditive	
■ Matériel déficience visuelle	
☐ Mobilier et petits matériels	
☐ Transport	
☐ Autres	

Évaluation de la scolarité (à renseigner obligatoirement)

Niveau d'enseignement dans les apprentissages (CP,CE1...). Si le niveau n'est pas homogène, préciser :

☐ scolarité ayant permis les acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

■ scolarité n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

Emploi du temps actuel de l'élève
(temps de scolarisation, activités périscolaires, accompagnement et soins, lieux...)

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			

Observation des activités de l'élève

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Sans objet	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les **points d'appui/grands domaines** dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	S'orienter dans le temps							
	S'orienter dans l'espace							
	Fixer son attention							
	Mémoriser							
	Gérer sa sécurité							
	Respecter les règles de vie							
	Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales							
	Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui							
Mobilité, manipulation	Faire ses transferts (ex. : du fauteuil roulant à la chaise dans la classe)						**Accessibilité du bâti :** ☐ **oui** ☐ **non** ☐ **partielle** **Nature des difficultés rencontrées :**	
	Se déplacer à l'intérieur, à l'extérieur (dans le cadre des activités scolaires)							
	Utiliser les transports en commun							
	Avoir des activités de motricité fine							
Entretien personnel	Assurer l'élimination et utiliser les toilettes							
	S'habiller/se déshabiller							
	Prendre ses repas (manger, boire)							
	Prendre soin de sa santé							
Communication	Parler							
	Comprendre la parole en face à face							
	Comprendre une phrase simple							
	Produire et recevoir des messages non verbaux							

A : activité réalisée sans difficulté et seul.
B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.
C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière **(commentaires indispensables si la case est cochée).**
D : activité non réalisée **(commentaires indispensables si la case est cochée).**

Observation des activités de l'élève (suite)

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) **Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis**	**A**	**B**	**C**	**D**	**Sans objet**	Cadre 1 **OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ**	Cadre 2 **POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES** (Préciser notamment les **points d'appui/grands domaines** dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	Lire							
	Écrire							
	Calculer							
	Organiser son travail							
	Contrôler son travail							
	Accepter des consignes							
	Suivre des consignes							
	S'installer dans la classe							
	Utiliser des supports pédagogiques							
	Utiliser du matériel adapté à son handicap							
	Prendre des notes (quel que soit le support)							
	Participer à des sorties scolaires							

A : activité réalisée sans difficulté et seul.
B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.
C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière **(commentaires indispensables si la case est cochée).**
D : activité non réalisée **(commentaires indispensables si la case est cochée).**

Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel :

Bilan de la période écoulée

En quoi les aménagements, adaptations, orientations et compensations ont-ils facilité la scolarisation de l'élève, permis d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, ou permis d'augmenter la durée de scolarisation ?

Aménagement et adaptations pédagogiques (dont matériel pédagogique adapté)

Dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS, unité d'enseignement, SEGPA...)

Missions réalisées par la personne chargée de l'aide humaine

Accompagnements et soins (ESMS, libéraux, autres...)

Perspectives

Objectifs pédagogiques et axes à travailler pour la suite du parcours de formation et/ou du projet professionnel

Remarques de l'élève et/ou de ses parents, particulièrement par rapport au projet de vie ou au projet professionnel :

Remarques des professionnels :

Participants à la réunion

Nom-Prénom	Fonction

Le manuel du GEVA-Sco est consultable en ligne à l'adresse www.cnsa.fr
Vous pouvez joindre tout document complémentaire en tant que de besoin.

Ce document est un recueil d'informations destiné à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
Il ne préjuge pas des avis et des décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

5.5. Annexe 5 : Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

B.O. Bulletin officiel n° 8 du 19 février 2015

Annexe 1

Académie de …	MDPH de …

Projet personnalisé de scolarisation

Ce PPS est valable jusqu'à la fin du cycle en cours. Il peut être révisé à la demande de la famille.

1. **Situation actuelle** (à la date du __ / __ / ____)

Renseignements administratifs :

N°dossier MDPH : _____
Nom et prénom de l'élève : _____ Date de naissance : __/__/____
N° et rue _____
Code postal : __ ___ Ville _____
Tel __ / __ / __ / __ / __ Courriel :_____

Parents / Responsables légaux	
☐ Mme / ☐ M. Nom et prénom :_____	☐ Mme / ☐ M. Nom et prénom :_____
N° et rue : _____	N° et rue : _____
CP Ville : _____	CP Ville : _____
Tél. : _____	Tél. : _____
Courriel : _____	Courriel : _____

✓ *Choix du mode de communication dans le cadre d'un parcours linguistique*

(nomenclature 1 : modes de communication)

Établissement scolaire fréquenté : _____

Si différent, établissement scolaire de référence : _____

Établissement médico-social (le cas échéant) : _____

Autre établissement (sanitaire, social…) fréquenté : _____

Enseignant référent : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Scolarisation actuelle :

Modalité de la scolarisation :

(nomenclature 2 : modalités de scolarisation)

Classe :

(nomenclature 3 : classes)

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche > www.education.gouv.fr

Temps effectif de scolarisation par semaine (en demi-journée) :
Si la durée de scolarisation est inférieure à une demi-journée, préciser la durée :

Lieux (Ets scolaire, EMS, …)	temps

(nomenclature 4 : lieux de scolarisation) (nomenclature 5 : temps de scolarisation)

Projet de vie de la famille, projet de formation :

2. Priorités et objectifs

- **Objectifs pédagogiques** (en référence au socle et aux référentiels des formations suivies)
  Exemple : Acquisitions comparables à la moyenne de la classe d'âge, ou programmation adaptée des objectifs d'apprentissage (préciser si le niveau n'est pas homogène)

- **Articulation entre les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales**
  Exemple : Interventions prioritairement en dehors du temps scolaire
  Interventions prioritairement sur temps scolaire

- **Priorités complémentaires**
  Exemple : Socialisation, maitrise de l'outil informatique, autonomie (dans les déplacements, hygiène…), vie scolaire

3. Réponses aux besoins : propositions de l'équipe pluridisciplinaire

• **Orientation scolaire**

(nomenclature 6 : orientation concernant la scolarité)

• **Orientation médico-sociale**

(nomenclature 7 : orientation vers un établissement ou service médico-social)

• **Matériel pédagogique adapté**

(nomenclature 8 : matériel pédagogique adapté)

• **Aide humaine**

☐ Aide humaine individuelle :

Nombre d'heures : _____

ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : _____

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche > www.education.gouv.fr

☐ Aide humaine mutualisée

Déclinaison des activités principales indiquées sur la notification

(nomenclature 9 : activités des personnels chargés de l'aide humaine)

4. **Décisions**

• **Orientation scolaire**

(nomenclature 6 : orientation concernant la scolarité)

Du __ / __ / ____ au __ / __ / ____
Nom d'Établissement (si indiqué sur la notification) : _____

• **Orientation médico-sociale**

(nomenclature 7 : orientation vers un établissement ou service médico-social)

Du __ / __ / ____ au __ / __ / ____
Nom d'Établissement (si indiqué sur la notification) :_____

• **Matériel pédagogique adapté**

(nomenclature 8 : matériel pédagogique adapté)

Du __ / __ / ____ au __ / __ / ____

• **Aide humaine**

☐ Aide humaine individuelle :

Nombre d'heures : _____

ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : _____

☐ Aide humaine mutualisée

Du __ / __ / ____ au __ / __ / ____

Déclinaison des activités principales indiquées sur la notification

(nomenclature 9 : activités des personnels chargés de l'aide humaine)

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche > www.education.gouv.fr

5. Préconisations

(nomenclature 10 : Préconisations)

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche > www.education.gouv.fr

5.6. Annexe 6 : Le projet d'accueil individualisé (PAI)

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

(Circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003 BO encart n° 34 du 18/09/2003)

Année scolaire :2015/2016

A la demande de Monsieur ou Madame : Signature :

Pour l'élève :

Nom : Prénom :
Né le : / / Classe :
Adresse :

Téléphone :

	travail	domicile
père		
mère		

Scolarisé(e) à :

Etablissement
Adresse
Chef d'établissement ou directeur
Tél :

Parties prenantes :

Directeur ou chef d'établissement : Signature :

Enseignant : Signature

Médecin Education nationale Signature :

Infirmière Education nationale : Signature :

Médecin Référent Signature :
Adresse :
tél :

Représentant des collectivités locales : Signature :
Adresse :
Tél :

Autres Signature :

Besoins spécifiques de l'élève

- Accessibilité des locaux (scolaires, sanitaires, restauration) :

- Mobilier adapté (sièges, tables,...)

Prise en charge complémentaire

- Type de cette prise en charge :

- Coordonnées des personnes ou organismes concernés :

- Fréquence et horaires des interventions :

- Lieu d'intervention :

Aménagements particuliers dans le cadre de l'école ou de l'établissement scolaire

- Soins particuliers, éventuellement assurés par le Service de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves, en accord avec le médecin traitant :

- Traitement médical (prise de médicaments par voie orale ou inhalée), en application de l'ordonnance, précisant la marche à suivre et sur demande écrite des parents :

oui ☐ non ☐

- Régime alimentaire :

☐ régime adapté :

☐ panier repas fourni par les parents

- Protocole d'intervention en cas d'urgence, signé par le médecin traitant (annexé au projet).

oui ☐ non ☐

Les ordonnances et les médicaments spécifiques seront remis

- pour le 1er degré, au directeur d'école ou à l'enseignant

- pour le second degré, à l'infirmière ou à un membre de l'équipe éducative, lorsqu'il n'y a pas d'infirmière en résidence.

Aménagements spécifiques à prévoir dans le cadre

- De l'enseignement de l'éducation physique et sportive :

- Des classes transplantées :

- Des déplacements scolaires en dehors de l'école :

Aménagements spécifiques à prévoir dans le domaine pédagogique

Toutes informations pouvant être utiles à la prise en charge de l'enfant, seront jointes au présent document

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Destiné aux enseignants. (A remplir par le médecin qui suit l'enfant)

Nom de l'élève :: …….Prénom : ……..

Date de naissance : …….Classe : ……

Composition de la trousse d'urgence déposée à l'école

Signes d'appel, symptômes visibles	Mesures à prendre

Date : ……

Signature et cachet du médecin traitant :

5.7. Annexe 7 : Présentation de l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés

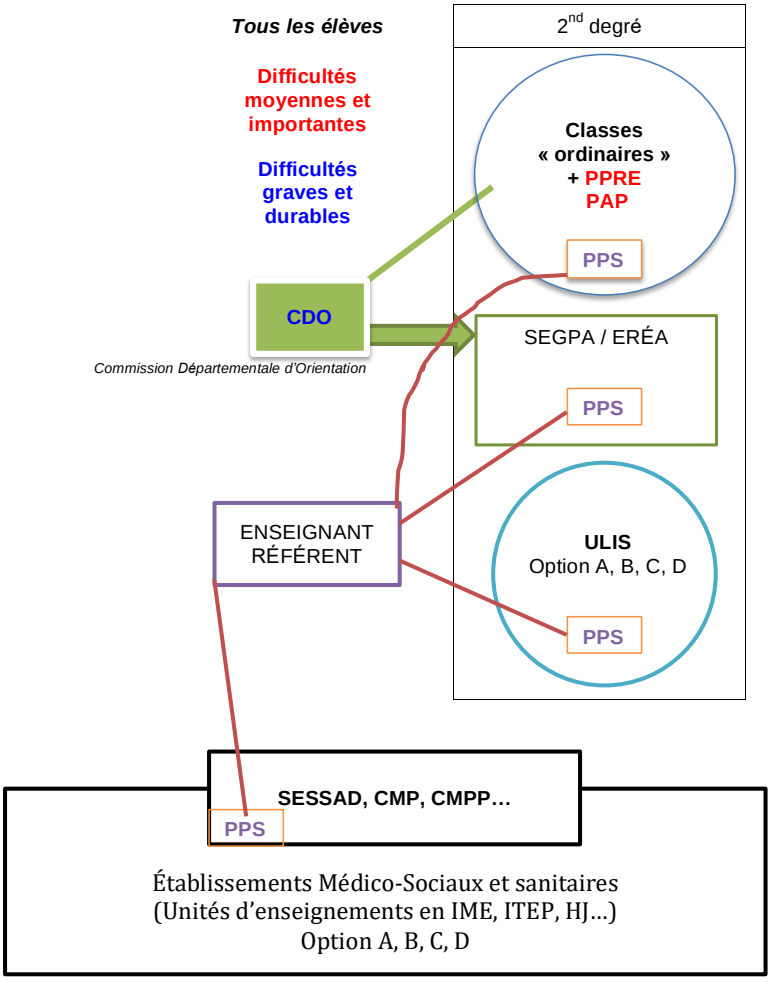

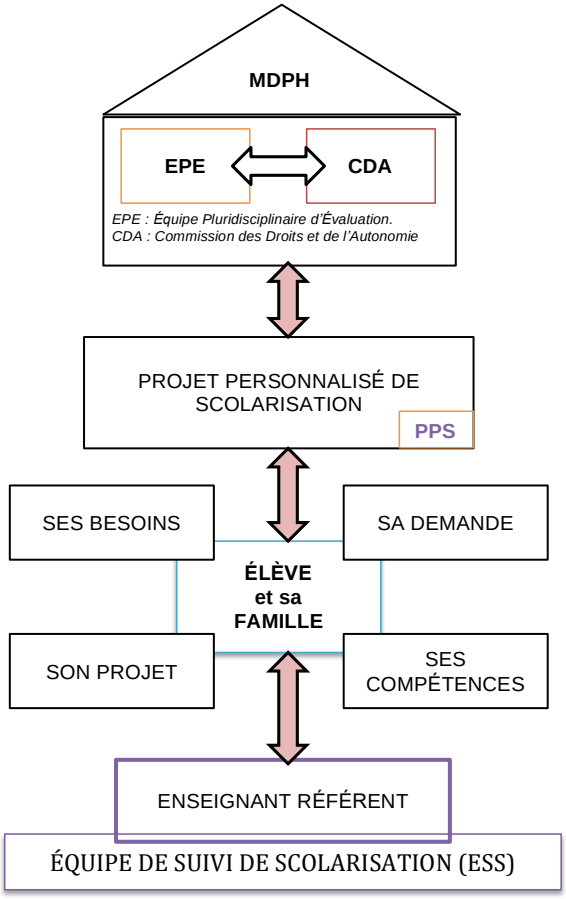

5.8. Annexe 8 : La reconnaissance de qualification de travailleur handicapé (RQTH)

La **Reconnaissance de Qualification de Travailleur Handicapé** (RQTH) est un statut, elle constitue un droit d'accès, à des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi. Les personnes handicapées connaissent souvent des difficultés face à l'accès ou au maintien dans l'emploi en raison de leur handicap. La **RQTH** permet d'obtenir un certain nombre d'avantages pour pallier ces difficultés.

La RQTH a pour objectifs :

- **de faire bénéficier de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (**stages de réadaptation, de rééducation**,** contrat d'apprentissage**...),**
- **de permettre d'**accéder plus facilement à la Fonction publique**, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique,**
- **de faire bénéficier de soutiens spécialisés pour la recherche ou l'adaptation d'emplois au sein de réseaux spécifiques (Cap Emploi ou Pôle Emploi)**
- **Donner accès, en tant que public prioritaire, à un certain nombre de dispositifs de droit commun de la politique de l'emploi**
- **Bénéficier d'aides proposées par l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) ou le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : prime à l'insertion, aide à la création d'entreprise, aide à l'acquisition de matériel spécifique, adaptation de poste, accessibilité du lieu de travail...**
- **Ouvrir droit au bénéfice de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, Bénéficier de certaines mesures spécifiques (telles qu'un aménagement d'horaires individualisé propre à faciliter l'exercice professionnel, après accord de l'employeur) ; une durée de préavis légal doublée en cas de licenciement (avec un maximum de trois mois).**

La CDAPH, au sein de la MDPH, délivre sa décision après un délai d'études variable selon les départements. Elle peut demander d'effectuer une visite médicale.

La **condition d'octroi** est liée **au handicap** (« Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique (Art L 5213-1 du code du travail) »), mais aussi **à l'âge** (« La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé peut être attribuée à toute personne âgée de plus de 16 ans, ou de 15 ans si elle est dégagée de l'obligation scolaire ou est autorisée à démarrer un apprentissage à cet âge. »). La RQTH est attribuée pour une durée **de 1 à 5 ans**.

L'obtention de la RQTH peut s'avérer décisive pour un élève en situation de handicap. Obtenue le plus tôt possible, il peut obtenir plus facilement des stages, et bénéficier rapidement d'aides à sa sortie de l'école, qu'il ait obtenu ou non, un diplôme. La RQTH et une attestation de compétences peuvent faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap, et il faut encourager la famille à la demander le plus rapidement possible compte tenu des délais.

https://www.service-public.fr/ http://www.mdph.fr/